

Selon le coordonnateur des recherches à la SQ

40 Hell's auraient assisté à la tuerie

JOLIETTE (PC) — S'il n'y a présentement que dix témoins importants en détention pour le sextuple assassinat de Lennoxville, cela ne signifie pas que seuls ceux-là se seraient trouvés dans ou près du repaire où les victimes ont été passées par les armes.

C'est ce qu'a révélé hier le détective Louis de Francisco, de la Sûreté du Québec, coordonnateur des recherches, dans le cadre de l'enquête tenue pour justifier la détention de ceux que l'on a réussi à repérer.

Selon le policier, en plus des victimes, il y avait tous les membres du chapitre de Sorel et tous ceux du conseil de Sherbrooke. Une quarantaine de personnes au total. Les vrais Hell's auraient tous été à l'intérieur de l'immeuble, pendant que quatre ou cinq recrues, fortement armées, faisaient le guet à l'extérieur.

Si certains de ces témoins ont été convoqués par subpoena et y ont répondu, une quinzaine d'autres n'ont pu être retracés jusqu'à maintenant, en dépit des mandats d'arrêt émis contre eux.

Interrogé par Me René Dominique, qui représente la Couronne avec Me Pierre Sauvé, le détective a souligné que certains des absents ont visiblement quitté le Québec, sinon le pays, et qu'au début de juillet les Hell's avaient même projeté de partir deux par deux, pour le Nouveau-Brunswick, afin de ne pas attirer l'attention sur leur exode.

Le policier a également révélé que des contrats avaient été accordés pour abattre deux des Hell's la-vallois qui n'étaient pas au rendez-vous avec la mort, le 24 mars. L'une de ces commandes a pu finalement être exécutée mais, rémunérés 50.000 \$ pour le descendre, deux tueurs ont raté "Lucky" Asselin, même en le poivrât d'une rafale de mitraillette, près de son domicile de Saint-Jérôme.

Destitution réclamée

La journée a aussi été marquée par le dépôt d'une requête en destitution du coroner spécial, le juge Jean-B. Falardeau, par les avocats des motards détenus comme témoins importants en marge de la tuerie, trois jours seulement après sa nomination.

Pourtant, un peu avant 11 heures, hier, le juge Jean Frappier, de la Cour supérieure, lui avait donné le feu vert pour entreprendre sa tâche, en décidant que les mandats qu'il avait signés quelques minutes après son assermentation étaient valides, qu'il avait judiciairement exercé sa discrétion dans les circonstances et qu'il pouvait donc immédiatement réclamer de la Couronne qu'elle démontre, par les témoins de son choix, que chacun des dix détenus l'était pour juste cause.

Mais, en fin d'après-midi, alors qu'il tentait par tous les moyens de faire dévoiler le nombre de délateurs possibles auxquels la poursuite avait l'intention de recourir, sinon leur identité, Me Jacques Bouchard a soudainement fait savoir au magistrat montréalais que l'on venait de tenter de déposer contre lui, avant l'heure de fermeture du greffe, une requête en évocation s'appuyant sensiblement sur les arguments que Me Léo-René Maranda avait soulevés, dès lundi, pour tenter de l'amener à se désister.

Le coroner a alors consenti à recevoir signification immédiate de cette procédure en révocation tout autant qu'en évocation. Puis il a accepté aussi de s'imposer, par déférence pour la Cour supérieure, le sursis que les deux avocats de la défense auraient pu réclamer dès 9 heures, ce matin, pour l'empêcher de siéger.

Le débat sur ce nouveau pourvoi étant fixé à lundi, il a alors ajourné l'enquête elle-même au jour suivant, en ignorant évidemment, s'il sera encore au poste à ce moment-là.

Car Mes Bouchard et Maranda demandent qu'il soit déclaré inhabile à exercer la fonction qu'on lui a dévolue au début de la semaine, et que, comme dans le cas de l'ex-coroner D'Arcy Asselin, tous les gestes qu'il a pu poser jusqu'à maintenant soient annulés. Et que la Cour lui interdise évidemment de continuer à agir dans cette affaire.

Alcootest pris au hasard jugé légal

OTTAWA (PC) — Les programmes de contrôle routier visant à prévenir la conduite avec facultés affaiblies sont raisonnables, a décidé la Cour suprême dans un jugement controversé rendu mercredi.

"Compte tenu de la gravité du problème, l'importance et la nécessité de mettre en oeuvre des mesures dissuasives ne font aucun doute", écrit le juge Gerald Le Dain dans un jugement adopté à quatre contre trois.

Le jugement souligne que les aspects négatifs des contrôles à l'improviste peuvent être minimisés par de bonnes campagnes de publicité qui contribuent à l'effet dissuasif des programmes de prévention.

Le jugement a été rendu à la suite de l'appel logé par Robert B. Dedman, un Torontois qui a été sommé de se soumettre à un alcootest, il y a cinq ans, après avoir été arrêté à l'occasion d'un contrôle routier tenu dans le cadre du programme ontarien de prévention RIDE.

Trois membres du tribunal se sont inscrits en dissidence du jugement, faisant valoir que la police ne détient pas le pouvoir d'arrêter des automobilistes sans raison spécifique. Selon eux, le programme RIDE est illégal.

Le jugement rédigé par le juge Le Dain stipule toutefois que les vérifications au hasard font partie de l'éventail des tâches policières visant à prévenir le crime et à protéger la vie et la propriété.



Un père menace de jeter son fils du 3e étage

VANCOUVER (PC) — A la suite d'une dispute avec sa femme, mercredi, un homme a tenu son enfant de deux ans suspendu dans les airs, du haut d'une fenêtre du troisième étage, menaçant à tout moment de le laisser tomber.

Au cours de négociations qui ont duré deux heures et demie, des policiers ont finalement réussi à distraire son attention quelques secondes et se sont emparés de l'enfant. Quant au père, il a

été emprisonné en attendant d'être traduit devant les tribunaux.

A un moment donné, l'homme ne retenait l'enfant que par une cheville et le balançait dans le vide. A un autre moment, il plaçait un couteau sur la gorge de l'enfant.

Tapis contre un mur, des policiers se tenaient prêts constamment, avec une couverture, à saisir l'enfant s'il était jeté du haut de la fenêtre.

(Laserphoto PC)

la tribune

Toute une Équipe!



De nos archives

50 cents pour entrer à l'Exposition

La Société d'Agriculture des Cantons de l'Est a tenu hier soir, le 4 mai 1910, une assemblée au cours de laquelle plusieurs mesures importantes ont été prises.

En premier lieu, M. Fred Hovey, de la maison Hovey Bros., a été nommé directeur en remplacement du regretté Monsieur J.A. Wiggett.

On a aussi décidé de porter à 50 cents au lieu de 25 cents le prix d'admission pour adultes sur le terrain de l'Exposition. Les enfants au-dessous de 12 ans devront, quant à eux, payer 25 cents.

On a de plus décidé d'accepter l'allocation du gouvernement et de porter à \$15,000 le montant des prix qui seront offerts aux concurrents qui prendront part à l'Exposition. En acceptant l'allocation du gouvernement, les directeurs de l'Exposition ont l'intention d'améliorer de beaucoup notre Exposition annuelle qui amène toujours à Sherbrooke un grand nombre de visiteurs et qui est populaire par tout le Canada.

TEMPERATURE
AVERSES: 11 — 22°C.
DEMAIN: NUAGEUX

D-5

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS B-5
- BANDES DESSINÉES ... C-4
- DÉCÈS C-6
- DE TOUT DE TOUS D-5
- FINANCE B-4
- PETITES ANNONCES ... C-2
- SPORTS D-1
- VIVRE EN '85 C-1

La bombe nucléaire n'est pas parfaite, ils font encore des essais.



Un détenu de Winter prend la clé des champs

A 2

Propositions constitutionnelles

Des revendications

"minimums" — Landry

B 1

Dossier Toyota

Ottawa déterminé à ne pas se mouiller

C 8

Les Mets balaiant la série contre les Expos

D 1

Garage rasé par le feu à Plessisville



Des résidents du centre-ville ont craint une conflagration

A 8

(Photo La Tribune par Maurice Cloutier)

Un détenu prend la clé des champs

par Pierre Saint-Jacques
SHERBROOKE — La Sûreté du Québec a lancé un avis de recherche au sujet d'un détenu de la prison commune de Sherbrooke qui a profité d'un programme sportif spécial pour courir le coup de circuit et ne pas revenir.

Il s'agit de Guy Roy, âgé de 20 ans, de Québec qui avait été transféré de Bordeaux à l'établissement de détention de la rue Winter, il y a un mois à peine, afin d'y compléter une sentence dont il restait 23 mois à purger pour vols.

Un groupe de détenus et leurs gardiens se trouvaient au champ de balle molle, aménagé sur la rue Talbot, dans le quartier est, à l'intention des pensionnaires de la maison de détention lorsque l'incident s'est produit.

Selon les informations précisées par l'agent René Côté, responsable des communications à la SQ de l'Estrie, le détenu a profité de sa participation à ce programme sportif pour prendre la clé des champs en début d'après-midi, vers 13h30. Le gardien s'en serait rendu compte vers 13h50.

Cette liberté illégale — il ne saurait être question d'évasion puisque le détenu ne se trouvait pas au centre de détention — a aussitôt été communiquée à la SQ de Sherbrooke qui a pris les dispositions pour diffuser l'incident et le signalement du détenu auprès des corps policiers de la région et à travers le Québec de même que pour procéder à certaines vérifications.

Une vérification précise à un endroit, à Sherbrooke, a été effectuée hier après-midi mais elle s'est avérée vaine.

Rejoint à l'établissement de détention, le directeur Jean-Roch Pilote a souligné que depuis l'aménagement du terrain de balle molle, il y a quelques semaines, c'est le premier incident du genre.

Selon lui, ce programme sportif à l'intention des détenus ne saurait être remis en question à cause de la fuite du détenu. Depuis un mois environ, les détenus s'y rendent deux fois par semaine.

Dans un cas comme celui d'hier, le seul à ne pas aider sa cause est l'impliqué lui-même qui n'a pas su mettre à profit la confiance qu'on lui a témoignée.

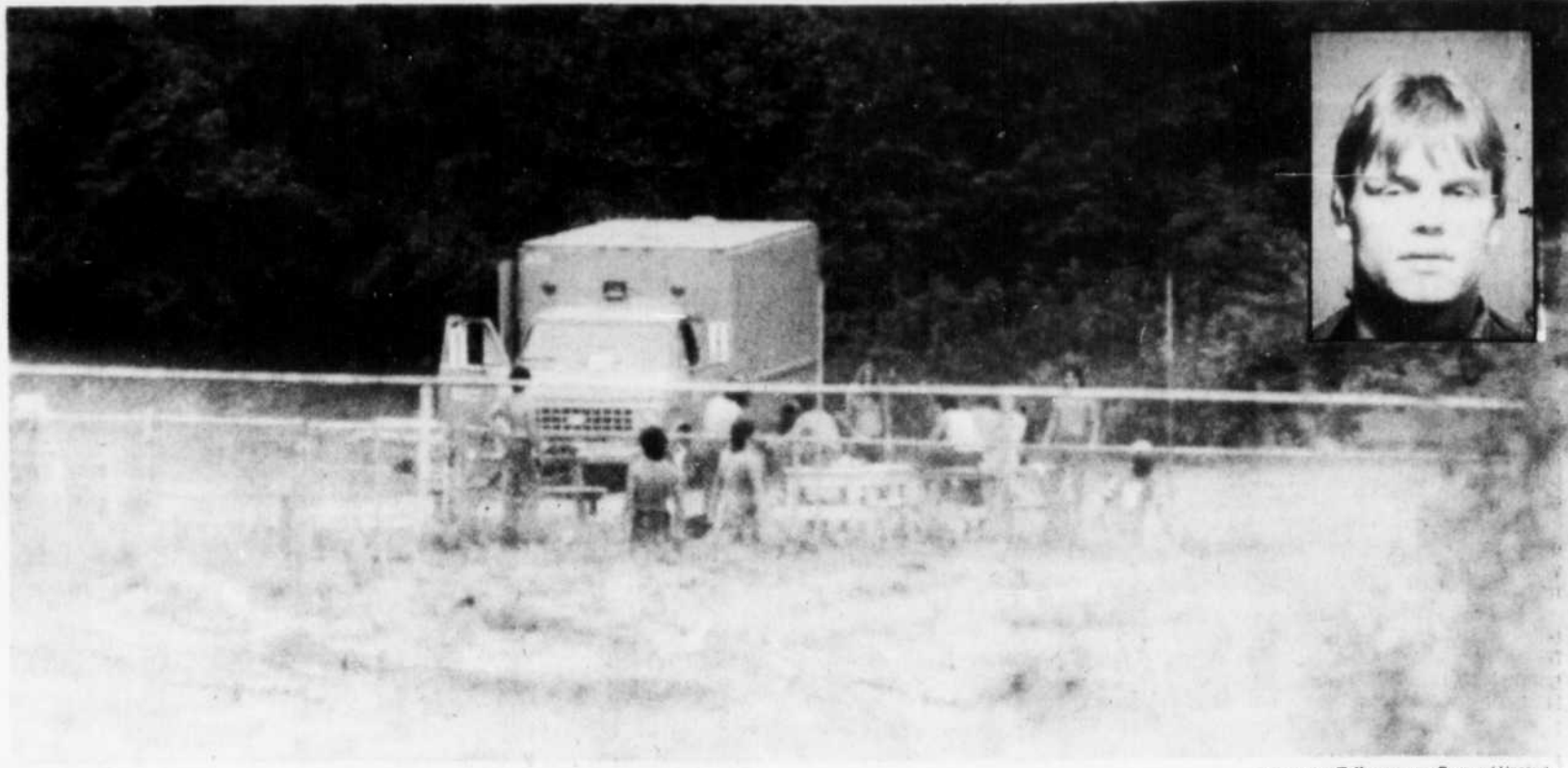
Dans un mois tout au plus, toujours selon les informations recueillies, Roy aurait été éligible à certaine forme de libération partielle.

Peu de temps après la disparition du détenu, la Police municipale de Sherbrooke a enregistré un vol de voiture dans le même quartier, dans le secteur de la rue Conseil et de la 14e avenue.

Il pourrait s'agir d'une simple coïncidence sans lien avec la liberté illégale.

Aux dernières nouvelles, la police recherchait toujours l'individu qui mesure 1 m 64, pèse 64 kilos, a les cheveux châtain et les yeux verts.

L'agent Pierre Bissonnette, enquêteur à la SQ de Sherbrooke, a été chargé du dossier.



Guy Roy a profité du programme sportif spécial, notamment d'une partie de balle-molle sur un terrain de la rue Talbot, pour s'éclipser. Il fait depuis l'objet de recherches de la part de la Sûreté du Québec.

Parce qu'elle n'a pas été intentée dans les délais requis

La Cour rejette une poursuite de 50,000 \$ pour détention illégale

SHERBROOKE (psj) — Le juge Georges Savoie, de la Cour supérieure, a accueilli une requête en irrecevabilité et a rejeté avec dépens une action prise contre le détective Normand Lambert et la Corporation municipale de Sherbrooke pour une affaire de détention illégale.

Le détective, la Ville de Sherbrooke et le procureur général du Québec faisaient face à une action en dommages et intérêts de 50 000 \$ intentée par un chômeur qui avait été appréhendé puis incarcéré durant une période de plus de 30 jours pour des vols à main armée qu'il n'avait pas commis.

Arrêté le 6 juillet 1984, Gaston Gauthier avait été acquitté le 16 août suivant faute de preuves. C'est qu'entre-temps, le suspect des crimes reprochés à Gauthier avait été appréhendé. Il avait avoué.

Un peu moins d'un an après cette erreur judiciaire, Gaston Gauthier inscrit une poursuite contre le détective qui l'avait arrêté et dénoncé, contre l'employeur du détective, la Ville et le procureur général du Québec.

Procureur des défendeurs, Me Patrick Thérault a présenté à la Cour supérieure une requête en irrecevabilité basée sur la prescription de six mois.

Cette prescription obligeait M. Gauthier à inscrire sa poursuite dans les six mois qui ont suivi sa remise en liberté, c'est-à-dire à partir du moment où il avait en main tous les éléments montrant qu'il y avait eu erreur judiciaire dans son cas.

Dans le but de faire casser cette requête, le demandeur a invoqué

que les droits de recours tels que décrits dans la Loi sur les cités et villes ne s'appliquaient pas dans un cas de détention illégale. Enfin, on se référait à la Charte des droits et libertés notamment pour privation de liberté, atteinte à la réputation, perte du libre usage de ses biens.

La Cour a retenu que la prescription de six mois s'appliquait toujours et que la Charte constitutionnelle de 1982 n'a pas fait disparaître toutes les dispositions limitatives des droits des individus, non plus que les notions de prescription.

Dans la présente affaire, le juge Savoie note qu'aucun élément n'apparaît des procédures qui permettrait de considérer que la cause d'action a pu prendre naissance après le 16 août 1984 et aucun allégué de la déclaration ne révèle quelque circonstance ou situation susceptible de montrer que la prescription n'a pas commencé à courir à compter de cette dernière date.

Avant que ne lui soit signifiée la requête en irrecevabilité, le demandeur avait déjà produit une déclaration amendée, par laquelle il se contentait d'ajouter aux allégués de la déclaration initiale de nouveaux allégués invoquant la Charte constitutionnelle de 1982 et introduisant la prétention que le présent recours existait indépendamment de toute

faute par le seul effet de la Charte constitutionnelle.

Aux prétentions du demandeur, la Cour a répliqué que c'est seulement dans le cas où il y a une contradiction entre une loi provinciale ou fédérale et la Charte constitutionnelle que cette dernière a préséance. Et elle cite l'exemple suivant: si un article de la Loi sur les cités et villes entendait empêcher tout recours en dommages par une victime, dont la liberté a été brimée, contre une corporation municipale ou ses employés, la Charte des droits et libertés, enchâssée

dans la Constitution de 1982, rendrait nulle cette disposition.

Ce n'est pas le présent cas et la disposition n'a pas pour effet d'empêcher tout recours mais uniquement de limiter la période pendant laquelle ce recours peut être exercé.

On lit dans le jugement que s'il fallait en croire le demandeur, la Charte constitutionnelle aurait ni plus ni moins aboli ces prescriptions sans pour autant imposer de nouvelles.

La Cour ne pouvait souscrire à ces vues.



Le docteur Raymond Comeau de Sherbrooke vient de se voir décerner le titre de chiropraticien de l'année au Canada par le Parker Chiropractic Research Foundation. C'est la première fois qu'un Sherbrookoïse est récipiendaire de ce titre généralement attribué à des gens de l'Ouest et de l'Ontario.

Claude Vachon était tout émerveillé de voir travailler Mario Bernard lors du récent tournoi Pif Dépatie. Car Mario ne tond pas la pelouse chez lui. C'est papa Bernard qui doit le faire pour lui.

La meilleure profession pour devenir un excellent pompier est celle de journaliste. Paraît-il que Bruce Porter de la caserne no 1 à Sherbrooke peut en parler amplement!

Réjeanne Rancourt a enfin fait un choix quant à son avenir. Après avoir enfilé l'habit de sœur et fait son chemin de croix au centre-ville, elle est revenue à son premier choix, le mariage.

Selon ses amis, Serge Lemay est en mesure de régler jour et nuit de multiples problèmes dont s'occupent habituellement les services policiers.

Me Jean-Pierre Rancourt a passé toute la journée d'hier à recevoir des appels téléphoniques, des télégrammes, des cartes et des cadeaux à l'occasion de son anniversaire de naissance. Il a dit en riant qu'il se souviendra de ceux qui ont oublié sa fête.

Le procureur Michel Ayotte n'est pas chanceux avec ses montres-bracelets. Quand il ne les perd pas dans la forêt, ne les jette pas à la poubelle et ne les

orble pas à la piscine, il les pulvérise avec sa tondeuse à gazon.

Me Pierre Geoffroy a joué un bon tour à des amis en leur offrant des truites, qu'il avait soigné attrapées dans le nord du Québec, mais qui étaient en réalité des barbottes.

Me Jean Leblanc s'est arraché la peau des os d'une main en tentant de dessouder ses doigts retenus par de la colle contact en réparant ses lunettes.

Il n'est pas question d'arroser les pelouses aujourd'hui, selon l'AQTE.

Il n'est pas impossible qu'un poste de vice-recteur à l'université soit comblé de l'extérieur, ce qui expliquerait les délais apportés à la nomination. Certaines personnes croient que ce nouveau vice-recteur pourrait être Me Jacques O'Bready.

Huguette et Jacques Boudreau songent maintenant à prendre de vraies vacances sans baseball et natation.

L'ENVELOPPE D'ARGENT

CHLT 963

9.30:	\$
10.30:	\$
11.30:	\$
15.30:	\$

PRENEZ EN NOTE TOUS LES MONTANTS DU LUNDI AU VENDREDI

Surpris en flagrant délit

SHERBROOKE (psj) — La Police municipale détient présentement un individu surpris en flagrant délit d'effraction.

Le suspect a été appréhendé, en fin d'après-midi hier, dans une maison privée de la rue Prospect.

Il a été surpris en pleine action d'effraction par le propriétaire de la maison qui en a assuré la garde jusqu'à l'arrivée des patrouilleurs dépêchés sur les lieux pour cueillir le voleur.

L'incident est survenu vers 16h15. Quand les policiers sont entrés dans la maison, ils ont trouvé le suspect assis calmement dans le salon.

Il était en fait assis sur ses outils de cambriolage.

Des recherches faites aux alentours de la maison ont permis de découvrir une bicyclette qui lui

avait été prêtée (ce qui a été vérifié par la police et confirmé par le propriétaire du vélo) mais également un coffret qui avait été caché dans une haie de cèdres.

Ce coffret sur lequel était inscrit une adresse a permis à la police de savoir que dans le voisinage, une autre maison privée aurait également été visitée.

Quoi qu'il en soit, le jeune homme a été conduit au quartier général de la rue Marquette pour être confié aux membres de la division des enquêtes criminelles.

Il ne fait aucun doute que le suspect sera mis en accusation aujourd'hui pour introduction avec effraction.

A savoir si l'enquête des détectives aura permis de solutionner d'autres délits à partir de cette arrestation, il était trop tôt hier pour en obtenir confirmation.

1885-1985
Expo-Sherbrooke
100 ans

Construction d'une aréna en 1929

SHERBROOKE — Un projet d'aréna reçoit des octrois de 25,000 \$ respectivement de la ville de Sherbrooke, du gouvernement provincial et des autorités fédérales. La bâtisse est érigée durant l'année 1929 au 400, rue Parc, sur le plateau de l'exposition entre le pavillon avicole et la grande estrade. L'aréna a une capacité de 400 personnes. La construction de l'impressionnant édifice procure beaucoup de publicité aux entreprises qui ont participé à son érection. L'entrepreneur général était J.R. Royer Ltd, la charpente d'acier venait de Mackinnon Steel Corporation Limitée de Sherbrooke.

L'inauguration officielle de l'aréna se fait le 14 décembre 1929 au cours d'une grande fête. L'honorable W.R. Mother Wall, ministre de l'Agriculture à Ottawa, a prononcé un discours de circonstances. Les chorales et fanfares de la ville ont donné un magnifique concert. Des banderoles et lumières ornaient pour l'occasion l'aréna.

Le bâtiment devait servir, en premier lieu, à des fins agricoles en facilitant la tenue de concours aux expositions d'été et d'hiver de Sherbrooke. L'hiver, une glace naturelle y fut entretenue jusqu'en 1937. Par la suite, la glace artificielle a fait son entrée dans l'aréna de la rue Parc.

La première aréna Eugène-Lalonde fut détruite par un violent incendie au petit matin du 1er juin 1978. La toiture et les gradins étant en bois, le feu se propagea très rapidement. Malgré l'intervention rapide des pompiers, l'aréna était perdue.

L'actuelle aréna Eugène-Lalonde fut construite en 1983. La ville de Sherbrooke, depuis 1965, a démolé plusieurs bâtiments et a réaménagé les terrains sans respecter le contrat passé avec l'ETAA. En 1978, l'affaire se termina en Cour et le tribunal obligea la ville à reconstruire uniquement l'aréna Eugène-Lalonde, ce qui fut fait.

Opération Haro

Requête pour faire déclarer illégale une perquisition de la SQ

par Jacques Lemoine
SHERBROOKE — Pierre Brochu a demandé à la Cour supérieure de casser le mandat de perquisition émis par un juge de paix de Montréal et de déclarer illégale la perquisition effectuée à son domicile du canton d'Ascot le 11 avril en marge de l'opération Haro de la Sûreté du Québec.

C'est ce qui ressort d'une requête en certiorari préparée par Me Jean Couture, de Sherbrooke, en vertu du Code pénal et de la Charte canadienne des droits et libertés.

La défense prétend que le juge de paix de Montréal n'avait pas juridiction pour émettre un mandat exécutable dans le district de St-François.

Il s'agit de la première contestation du genre à la suite de la perquisition dans la région de la SQ qui recherchait les cadavres de membres des Hell's Angels, des armes et des objets personnels leur ayant appartenu.

On peut imaginer que des procédures semblables seront aussi intentées par les autres personnes ayant fait l'objet d'une perquisition.

Brochu, âgé de 25 ans, n'est

toutefois pas un membre de la bande des Anges déchus.

Selon les faits allégués dans la requête, l'enquêteur François Borduas de la SQ a fait le 10 avril une dénonciation devant le juge de paix Michel Breton, à Montréal, dans le but d'obtenir un mandat de perquisition au domicile de Brochu.

Le mandat a été émis la même journée et la perquisition a été faite le lendemain par l'agent Laurent Côté.

Une arme à feu a été trouvée à cette occasion et une accusation de possession illégale d'une arme prohibée de calibre .22 a été portée contre Brochu.

Me Couture prétend que le juge de paix Breton a excédé sa juridiction en émettant à Montréal un mandat de perquisition exécutable dans le district de St-François.

Il soutient aussi que la dénonciation de l'enquêteur Borduas ne permet en aucune façon de relier son client aux crimes mentionnés.

Me Couture estime de plus que le mandat était tellement vague qu'il équivaut ni plus ni moins qu'à un permis pour une partie "de pêche" permettant à l'agent de la paix de saisir ce que bon lui semble.

d'une ligne à la page

PUBLICITE ☐ PUBLI-REPORTAGE ☐ CONCOURS
 PUBLI-PROMOTION ☐ ANNONCES ☐ RELATIONS PUBLIQUES

Bingo 2-500 la tribune

\$1000 A GAGNER
2 MARATHONS DE \$500

2e MARATHON — CARTE ORANGE

Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 MARDI, le 30 juillet 1985:
 O-75, B-9, N-43, G-53, I-19, I-24, B-1, N-42

Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 MERCREDI, 31 juillet 1985:
 I-22, G-60, B-10, I-17, G-54, B-15, I-18, B-12

Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 JEUDI, 1er août 1985:
 N-32, I-25, G-49, O-81, B-4, O-68, G-50, O-74

Les gagnants doivent appeler à 593-1818

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
 Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
 Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
 (division La Tribune)

YVON DUBÉ
 Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT
 Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT
 Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
 Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
 Rédaction: 569-9184 — Abonnements: 566-6353

Courrier de deuxième classe
 Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camions et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$13.00.

Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos facilitées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

Pour vos travaux en...

Isolation
Cloisons amovibles et murs secs
Tuiles acoustiques

Clément Fortier & Associés Inc.

965, rue Panneton
 Sherbrooke, Qué.
 J1K 2B3
 (819) 563-8333

Nous utilisons l'isolant «Red Top»

La Quotidienne 3 2 9 — 6 3 8 4

Projet d'édifice à bureaux sur le plateau Marquette

SHERBROOKE (FG) — Un projet d'édifice à bureaux pourrait éventuellement voir le jour sur le plateau Marquette, à l'angle des rues King et Belvédère.

Selon ce qu'il a été possible d'apprendre hier, des promoteurs locaux ont présenté une offre d'achat du terrain de 45.000 pieds carrés appartenant à la Ville à cet endroit, et où l'on retrouve actuellement des stationnements temporaires, qui seront éliminés une fois les travaux de stationnements souterrains terminés.

Cependant, avant que les autorités municipales ne répondent positivement à cette offre, il faudra déterminer les paramètres quant au type de construction qui pourrait s'amorcer à cet endroit. On veut

par là s'assurer que les promoteurs présenteront et réaliseront un concept qui s'harmonisera avec les différents aménagements que présentera d'ici quelques années le plateau Marquette, dont les places publiques et le palais de justice.

La mise en vente de ce terrain à des fins de construction d'édifice à bureaux est prévue depuis plusieurs années et était contenue dans le plan Schreiber-Williams, sur le développement du quadrilatère Marquette. Et c'est la première fois qu'une offre qualifiée de sérieuse est déposée auprès de la Ville de Sherbrooke.

Du reste, il n'a pas été possible de connaître les investissements reliés à ce projet, ni le nom des promoteurs, de même que le montant de la transaction, si vente il y a.

Aucun projet de construction envisagé non plus

Pas question de zoner "parc" le bois Beckett

par François Gougeon
SHERBROOKE — Il n'est plus question, du moins pas dans un avenir prévisible, de modifier le zonage du bois Beckett afin de lui conférer un statut officiel de parc.

C'est la confirmation que La Tribune a obtenue hier auprès d'élus municipaux de Sherbrooke, qui ont du même souffle soutenu qu'il ne saurait être question d'envisager actuellement la construction dans cet espace vert naturel, bien que le zonage soit propice à cet effet.

Appelés à réagir sur le contenu d'un document des Services techniques portant sur la cellule Beckett

et qui leur fut présenté en atelier de travail à huis-clos, les élus ont clairement fait savoir qu'il faut retrancher de cette analyse toutes les options ayant trait à la mise en construction du bois Beckett. "Nos professionnels sont là pour nous présenter toutes les hypothèses d'un dossier et comme le bois Beckett est zoné pour la construction résidentielle, c'est normal qu'ils aient fait des ébauches en ce sens. Mais c'est clair qu'il n'est pas question de toucher au bois Beckett", a déclaré le conseiller Jean-Yves Laflamme.

Françoise Dunn se montre encore plus énergique. "J'ai failli perdre connaissance quand j'ai vu

des options montrant des rues et de la construction sur le bois Beckett, où seulement une toute petite zone était conservée. Mais il faut bien comprendre que c'est un document de travail. Car, avant que le bois Beckett soit construit, il y aura de l'opposition, et je serai la première à réagir en ce sens", dit-elle, soulignant avoir l'appui de ses deux collègues du quartier Nord en ce sens (André Côté et Jean Perrault n'ont pu être joints).

Mais alors, pourquoi ne pas procéder le plus tôt possible au changement de zonage du bois Beckett, en faveur d'un parc de conservation, comme cela fut d'ailleurs convenu au terme d'une consultation qui devait être menée il y a un an et qui n'a pas encore eu lieu? Parce que, font valoir les élus, il faut attendre la tenue d'une analyse sur l'ensemble des espaces verts de la Ville et voir ce qu'il en sera du développement résidentiel qui sera amorcé en tout premier lieu dans le quartier Nord, soit à l'ouest du terrain de golf. "Je ne suis pas prêt à statuer définitivement sur la question d'un parc et l'endroit doit donc être considéré comme une zone déférée. Car comme il faudra environ

au moins 10 ans pour que le développement à l'ouest du golf et de la cellule Wilson soit complété, c'est à ceux qui nous succéderont qu'il appartiendra de statuer sur le bois Beckett. Pour l'instant, les gens n'ont aucune inquiétude et peuvent continuer à utiliser l'endroit", a émis Hilaire Béliveau.

La représentante du district où se trouve le bois Beckett tient sensiblement les mêmes propos, faisant remarquer que les tendances du développement ont connu un revirement considérable en peu de temps. A tel point qu'un projet comme celui du prolongement du boulevard Jacques-Cartier, au nord du chemin Beckett, qui apparaissait comme une urgence l'année dernière, sera décalé dans le temps, pour d'abord s'assurer de la réalisation de l'élargissement du chemin Prospect et de l'ouverture du boulevard Lionel-Groulx. "Je ne me cache pas pour dire que je suis très fière de constater que la demande pour la nouvelle construction se dirige plutôt à l'ouest du terrain de golf et en face du Carrefour de l'Estrie", a livré, d'un ton soulagé, Françoise Dunn.

Décodeurs saisis par la Sûreté du Québec

36 perquisitions en Estrie

SHERBROOKE (psj) — La Sûreté du Québec de l'Estrie a procédé à 36 perquisitions dont 28 à Sherbrooke dans le but de mettre la main sur des décodeurs.

Les perquisitions ont eu lieu dans des commerces ou encore dans des maisons privées où la police avait des raisons de croire qu'il y avait plusieurs décodeurs au même endroit.

En plus des 28 endroits où il y a eu perquisition à Sherbrooke même, des visites policières ont eu lieu à quatre endroits à Magog et à un endroit dans les villes de Rock Forest, Coaticook, Lennoxville et Ascot Corner.

1ère découverte à Waterloo

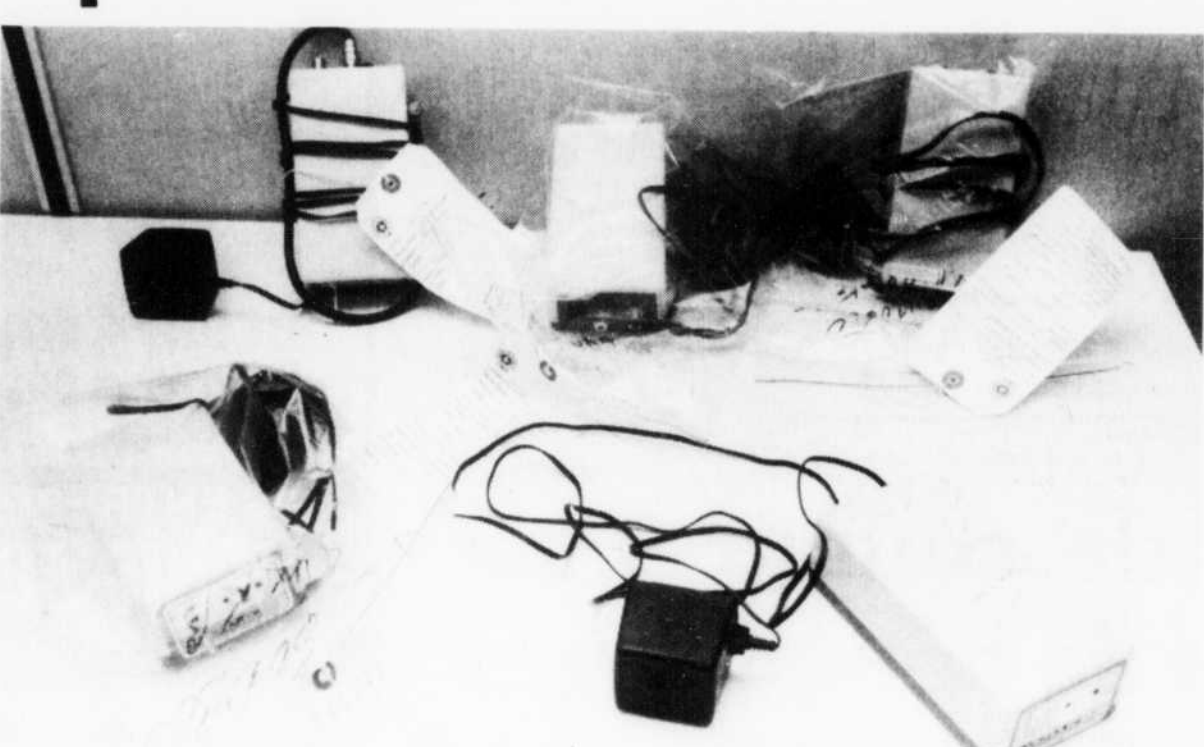
L'agent René Côté, responsable des communications à la SQ de l'Estrie, a déclaré que ces perquisitions s'inscrivaient dans la continuité de l'enquête qui avait débuté au sein de la SQ de Granby à la suite de la découverte de décodeurs faite à Waterloo.

On reprocherait aux individus surpris avec de tels décodeurs la possession ou la vente d'appareil de décodage dans le but de ne pas payer les droits exigibles.

Ces appareils, comme on le sait, servent à capter les signaux de la télévision payante.

Au sujet des perquisitions d'hier, M. Côté a précisé que des décodeurs avaient été saisis dans 20 des 36 endroits visités. Quant aux 16 autres endroits, il n'y avait pas d'occupant à huit de ces endroits (aussi la visite de la police a été reportée à une date ultérieure) et aux huit autres endroits, il n'y avait aucun décodeur.

On rappelle que l'enquête de la SQ avait amené la saisie d'une chaîne de montage et la mise sous scellé d'un atelier à Sherbrooke. On croit que cet atelier était équipé de façon à produire plus de 200 décodeurs par jour.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Dans sa vaste enquête concernant les décodeurs, la Sûreté du Québec de l'Estrie a effec-

tué 36 perquisitions hier dont 28 à Sherbrooke et huit en région.

Il devait y avoir au total 55 perquisitions, hier, à travers le Québec toujours au sujet des décodeurs. Montréal, Québec et La

Mauricie sont les autres régions où la SQ a procédé à la cueillette de décodeurs.

Le prix de décodeur du fabri-

cant pouvait varier de 110 à 140 \$ alors que le revendeur pouvait demander une somme allant jusqu'à 190 \$.

Enquêteur accusé du vol d'un décodeur

SHERBROOKE — Un citoyen a porté une plainte de vol contre l'enquêteur d'un câblodistributeur, qui aurait saisi son décodeur Microlec, alors qu'il faisait des démarches pour s'abonner à la télépayante.

C'est Me Conrad Chapdelaine qui avait transmis sa dénonciation à un juge de paix au vieux palais de justice de Sherbrooke.

M. Roger Gilbert avait porté plainte après avoir été dépossédé de son décodeur le 17 juillet.

La sommation enjoint l'enquêteur du câblodistributeur de donner ses empreintes digitales à la Sûreté du Québec et de comparaître devant le tribunal le 5 août.

Selon les faits obtenus en mar-

ge de cette nouvelle affaire, M. Gilbert s'est présenté chez son câblodistributeur avec son décodeur Microlec en demandant de s'abonner à la télépayante.

On lui a répondu de revenir le lendemain et un enquêteur de la compagnie aurait alors saisi son appareil et exigé de lui une déclaration.

L'enquêteur fait maintenant face à une accusation de vol d'un décodeur Microlec.

C'est incroyable comme la Ville ne se préoccupe pas du parc Blanchard

— le surveillant du parc

SHERBROOKE (FG) — "Il suffirait de quelques aménagements qui ne représentent pas une fortune pour que la plage du parc Blanchard soit occupée par encore plus d'usagers... Mais même si je le répète depuis plusieurs années, il ne se fait rien. C'est incroyable comme ce parc ne préoccupe pas les responsables, à la Ville."

Si Fernand Glaude, concessionnaire de divers équipements (com-

me pédalos, canots et bateaux à moteur) et surveillant du parc qu'on désigne aussi du nom de St-Esprit, a décidé de s'ouvrir ainsi, c'est qu'il en a assez de voir cet endroit disposer d'aussi peu de services pour les utilisateurs.

"Cela fait 10 ans que je travaille ici et je commence à savoir ce que les gens veulent pour non seulement venir plus nombreux mais également demeurer plus longtemps. Après tout, il n'y a qu'une

seule plage à Sherbrooke, celle du parc Blanchard. Car la plage du parc Jacques-Cartier n'est pas aussi agréable. La preuve c'est que pour une personne à Jacques-Cartier, il y en a au moins huit à Blanchard et ce, alors qu'il n'y a pas du tout de publicité pour le parc ici. C'est d'ailleurs une autre grosse lacune, l'absence de publicité", déplore Fernand Glaude.

Or, avec ses années d'expérience au parc Blanchard, et les commen-

taires qu'il reçoit des usagers, celui-ci considère que le temps est maintenant venu pour les autorités municipales de consentir à des investissements, si modestes soient-ils. "Prenez les tables de pique-nique! Alors qu'on retrouve souvent, par belles journées, de 800 à 1.000 personnes, il n'y a qu'une quinzaine de tables de pique-nique. Avec le résultat que les gens s'en retournent chez eux avec leur glacière dans bien des cas... Aussi, alors qu'on retrouve au parc Jacques-Cartier plusieurs installations au charbon, il n'y en a pas ici... Et puis, pourquoi ne retrouverait-on pas un restaurant? Pas une immense salle à manger, mais un petit casse-croûte pour accommoder les gens", signale Fernand Glaude, qui considère aussi qu'en raison du nombre de visiteurs, quand la température s'y prête, le stationnement devrait être agrandi et qu'un pavillon de service, genre amphithéâtre, devrait être construit.

"Je ne comprends pas pourquoi les responsables n'acceptent pas d'investir un peu plus au parc Blanchard. Nous avons la chance à Sherbrooke d'avoir un tel endroit. Compte tenu de la qualité de l'eau, et avec une population de 80.000 personnes, je suis convaincu qu'il est possible d'attirer encore plus d'usagers ici. Le parc peut même devenir un endroit touristique pour les gens de l'extérieur", fait-il valoir. Dans cet esprit, il pense à l'aménagement d'un terrain de camping, dans le bois non loin de la plage, d'une piste cyclable en bordure de la rivière Magog et même à la construction de glissades d'eau. "Car nous avons un endroit qui possède un potentiel extraordinaire, mais qui n'est malheureusement pas mis en valeur", allègue encore Fernand Glaude.

L'accès pour le développement au nord du terrain, près du chalet du Sherbrooke Country club, se fera éventuellement par la rue Musset qui serait alors prolongée jusqu'au centre du boisé actuel.

D'autre part, c'est un chemin privé à partir de la rue Prospect, face à la rue Bouchette, qui desservirait les futurs tours à logements. Or, signale aussi Denis Martel, il

Il rappelle également que, dans l'esprit des propriétaires du club de golf, il n'est absolument pas question que tout le terrain soit développé, ne serait-ce que dans 10 ou 20 ans, voire davantage. C'est pour cela, dit-il, que le club demande à la Ville de Sherbrooke d'accorder un zonage "parc" pour la partie du terrain où on ne prévoit aucun développement résidentiel. Selon Denis Martel, cette solution se présenterait comme étant la meilleure garantie pour les promoteurs, et les propriétaires du secteur, puisqu'un autre changement au zonage, plus tard, ne se ferait pas sans une forte opposition.

Actuellement, on pourrait construire des maisons de type unifamilial sur l'ensemble du terrain.



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Selon M. Fernand Glaude, la Ville se préoccupe trop peu du sort du parc Blanchard.

BINGO DE L'EXPO DE SHERBROOKE LE 7 AOÛT VS

la tribune

(à suivre)

Un mois moyen, malgré tout

Précipitations en juillet: 50 p.c. de plus que la normale

SHERBROOKE (psj) — Avec 172 millimètres de pluie, à savoir 50 pour cent de plus que la normale, 14 jours avec précipitations mesurables, dont trois qui ont déversé à eux seuls un total de 87 millimètres de pluie, huit jours d'orage, trois chutes de grêle et le maximum le moins élevé des julets des 20 dernières années... juillet 1985 a quand même réussi à obtenir le qualificatif de mois moyen!

C'est la cote que lui a donnée M. Paul-André Renaud, responsable du bureau d'Environnement Canada (Estrie-Beauce), hier matin, en traçant le bilan du mois. Et pourtant le technicien en météorologie n'est pas le genre à donner des étoiles et des images comme cela se faisait à la petite école...

Si c'est moyen, c'est que c'est moyen et il a les données pour le prouver.

En fait, juillet 1985 n'est pas pire que juillet 1984 qui a dérangé bien moins que le mois qu'on vient de passer et même qu'il est mieux sous un certain rapport.

Juillet 1984 avait apporté dans sa course 173 millimètres de pluie et 236 heures de soleil alors que l'on compte 272 heures de soleil en juillet 1985. Alors...?

Il faut dire que ces deux mois de juillet sont les deux pires en précipitations si on les compare aux mois de juillet des 11 dernières années.

En fait, la normale des précipitations pour un mois de juillet est établie à 117 millimètres. Il est toutefois normal que les précipitations soient réparties sur 15 jours. Ce qui est plus agaçant c'est que l'on

compte huit jours avec plus de 10 millimètres alors que les 6, 26 et 29 totalisent à eux seuls 87 millimètres.

Du côté des températures, tout est normal ou presque. La moyenne des maximums a donné 24,6 degrés Celsius (normale, 24,6), celle des minimums 11,7 (normale, 11,0) pour une moyenne légèrement supérieure à la normale, à savoir 18,2 comparativement à 17,8 degrés Celsius.

Les 5 et 25 juillet ont connu le plus haut maximum du mois avec 29,2 degrés alors que le record du 4 juillet 1983 est de 33,7 degrés Celsius. Le 24 juillet a donné lieu à la plus basse température avec 5,5 degrés Celsius ce qui est loin du record de 0,5 degré, en date du 4 juillet 1982.

A peine note-t-on, dans les températures, un record de bas maximum, le 23, avec 20 degrés et un

record de haut minimum, le 6, avec 17,4 degrés Celsius.

Cependant, avec un haut maximum de 29,2 degrés Celsius, juillet 1985 possède le maximum le moins élevé pour les mois de juillet des 20 dernières années.

Les deux périodes les plus maussades du mois ont été du 6 au 10 juillet avec cinq jours collés où il y a eu précipitations mesurables et du 14 au 16, avec trois jours. Pour la balance du mois, les précipitations ont été davantage fragmentées.

Par ailleurs, la pire tempête s'est levée en soirée du 29 même si les données sur le vent parlent de 44 kilomètres-heure comme pointe maximale des vents enregistrée le 6 juillet.

Alors comment expliquer de gros arbres arrachés dans le secteur de Johnville, notamment?

M. Renaud a expliqué que des vents accompagnent chacune des cellules d'orage.

Ainsi, il est possible que sur l'Estrie, un gros nuage qui s'étend sur 20 kilomètres de diamètre comporte à lui seul 15 cellules d'orage indépendantes.

Voilà pourquoi, à moins que les gens touchés par certains écarts de conduite du temps ou les témoins de ces faits météorologiques peu communs ne le rapportent, cela peut rester dans l'ombre sans apparaître sur les registres officiels. Surtout que le phénomène peut être très local.

On raconte qu'à travers le monde, à chaque seconde, il y a 400 éclairs. Faut pas paniquer!

Même si les données météorologiques prouvent que juillet 1985 est un mois bien dans la moyenne, plusieurs vacanciers diront, sans avoir complètement tort, que l'été a été pâle, un brin maladif et un peu gâché comme son prédécesseur juin!



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Dernière journée du mois de juillet... il pleuvait, comme durant tant d'autres jours du mois, un mois moyen, mais passablement arrosé...

André Letendre accuse la ministre Pauline Marois

Aide sociale: pluie de coupures sur certaines catégories de bénéficiaires

par Lise Ouellette

SHERBROOKE — Le porte-parole du Regroupement des assistés sociaux de Sherbrooke (RASS), André Letendre, se réjouit certes de la hausse de huit pour cent accordée aux jeunes de moins de 30 ans inscrits à des programmes de réinsertion, tel qu'annoncé par la ministre Pauline Marois, mais il s'interroge sérieusement à la suite de la "pluie de coupures" qui s'abat sur les autres catégories de bénéficiaires pour le mois d'août.

"Est-ce une coïncidence cette générosité pour août 85 et la multiplicité des coupures qui pleut à un ou deux jours d'avis sur notre région pour la même date?", demande-t-il.

En réalité, M. Letendre répond en accusant carrément la ministre Marois de "donner des croûtes aux assistés sociaux les plus bruyants

et de prendre en otage les plus démunis."

Membre du comité de défense pour le RASS, M. Letendre peut citer plusieurs cas portés à son attention, des cas où les coupures visent des malades psychiatriques de moins de 30 ans et incapables au travail ou encore des personnes âgées s'efforçant de mettre du beurre sur leur pain en travaillant quelques jours par mois.

Dans tous les cas, relève-t-il, les agents du ministère sabrent dans les chèques avant même la production

des documents justificatifs demandés aux bénéficiaires.

Le porte-parole du RASS estime que les coupures sont décriées de façon "arbitraire, inhumaine et immorale" et il demande à la ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu de "jeter un coup d'oeil sur vos agents d'aide sociale qui sont plus difficiles à rejoindre qu'un ministre du gouvernement".

M. Letendre se montre particulièrement révolté par le cas d'une jeune femme sous traitement psychiatrique interne depuis six ans et, depuis un an, en voie de réinsertion sociale.

Le 30 juillet, elle reçoit une lettre datée du 26, lui annonçant que, deux jours plus tard, ses prestations dégringoleront de 440 \$ à 160 \$ par mois, malgré le certificat médical attestant de son incapacité à travailler.

Bien sûr, l'agent d'aide sociale indique que les prestations pourront revenir à la normale mais en attendant que cette bénéficiaire subisse de nouveaux examens par un médecin choisi par le ministère.

"Elle a rendez-vous avec ce médecin deux jours après la coupure de son chèque. Dans tout ce processus où l'agent se substitue au psychiatre traitant, c'est la bénéficiaire qui est punie. Il n'y aura pas de rétablissement de ses prestations avant un mois suivant la décision de l'agent", proteste M. Letendre.

Sans compter, ajoute-t-il, que dans le cas de diagnostics différents, la révision du cas prendra environ six mois et, si la Commission des affaires sociales doit trancher, la jeune femme devra se contenter de 160 \$ par mois pendant un an et demi à deux ans.

Selon M. Letendre, dans des cas comme celui-ci, il serait plus humain, d'une part, de donner un avis d'un mois avant toute coupure de prestation et, d'autre part, de maintenir en vigueur le diagnostic du médecin traitant et les prestations jusqu'au jour où le médecin du ministère se prononce et que l'agent d'aide sociale rencontre le ou la bénéficiaire, accompagné d'une personne ressource si l'état de santé mentale le justifie.

les représentations sur sentence de son client, âgé de 18 ans et demeurant à Coaticook.

Vachon avait admis sa culpabilité à des vols par effraction chez MM. Joseph Lemay, Henri Weber, Jean-Marie Laliberté et à la maison des jeunes ainsi que de vol chez M. Armand Veillette au début de l'année.

Il est présentement détenu.

Quarante heures de travaux communautaires pour fraude

SHERBROOKE — Mme Lise Normandeau a écopé d'une peine de 40 heures de travaux communautaires pour une fraude de 5,711 \$ l'égard du ministère des Affaires sociales entre décembre 1981 et mai 1983.

Cette sentence lui a été imposée hier par le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix.

Mme Normandeau, âgée de 32 ans, sera de plus astreinte à deux ans de liberté surveillée.

Le défenseur Jean-Pierre Rancourt avait expliqué au tribunal que sa cliente a perçu des prestations d'aide sociale pendant qu'elle tra-

vaillait au noir pour subvenir aux besoins de sa famille alors qu'elle se trouvait aux prises avec de graves problèmes.

Il a indiqué que Mme Normandeau est incapable de restituer cet argent au gouvernement.

Me Rancourt pense que sa cliente s'est réajustée à l'heure de la société et ne remettra plus les pieds dans un palais de justice.

Le procureur Michel Ayotte avait suggéré que l'accusée soit astreinte à un remboursement partiel.

Le juge Côté a tenu compte du fait que le rapport présentiel était favorable à Mme Normandeau.

Il devra rembourser 2,940 \$ à ses victimes

SHERBROOKE — Yves Morissette a été placé en liberté surveillée pendant deux ans au cours desquelles il devra rembourser 2,940 \$ à ses victimes.

Il s'était reconnu coupable du vol de quatre magnétoscopes d'une valeur de 3,690 \$ chez des dépanneurs.

Morissette, âgé de 27 ans, de Thetford, a reçu cette sentence hier du juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix.

Le défenseur Marc Montplaisir avait obtenu un sursis de la condamnation du tribunal pour permettre à son client de suivre une cure de désintoxication et de ramasser une somme de 500 \$ pour indemniser ses victimes.

Il a plaidé que la société ne tirerait pas avantage à mettre à l'écart Morissette qui n'avait pas eu de démêlés avec la justice antérieurement.

Conciliation à la Domil: les deux parties restent sur leurs positions

SHERBROOKE (LO) — "La séance de conciliation a été courte et négative. La compagnie ne veut rien savoir, elle reste sur ses positions et nous aussi. Ça s'annonce comme une guerre d'usure mais nous ne sommes pas pressés."

C'est en ces termes que Richard Cliche, le président du Syndicat des travailleurs de Domil (CSD) a transmis hier, à La Tribune, les résultats de la rencontre tenue au début de la semaine à Montréal, avec les représentants de la Dominion Textile, en présence du conciliateur.

Un seul point demeure encore en litige: les 500 travailleurs des usines de tissage des rues Burlington et Pacifique demandent que les 0,27 \$ d'augmentation obtenus pour la deuxième année de

la convention collective soient intégrés au salaire. Ce que Dominion Textile refuse.

"Tout le reste est réglé. Nous sommes déjà entendus sur un contrat de trois ans, avec réouverture à la fin de la deuxième année sur les clauses monétaires et para-monétaires."

Aucune autre séance de conciliation n'a été fixée puisque, de dire le président du syndicat, le conciliateur part en vacances pour un mois. "Nous ne sommes pas pressés!"

SURVEILLEZ l'arrivée des "4 roues" Nouvelle ligne 1986



et les 4 roues motrices
Prévue pour très bientôt,
chez l'ami Denis

120321

**LES ENTREPRISES
DENIS BOISVERT INC.**
2, rue Queen, Lennoxville — Tél.: 565-1376



**DU
2 AU 11 AOÛT
1985**



Pour informations
1 (819) 336-6190

VENDREDI 2 AOÛT

16h Promenade d'Arnold et Ti-Lard dans les duchés
19h Ouverture "Place du Festival"
20h15 Ouverture officielle des activités
21h **Gala d'ouverture — \$4.00**
André-Philippe Gagnon en spectacle CKOI-FM
21h30 Ouverture du salon et du festibar
22h30 Vidéo-Star sur écran géant

SAMEDI 3 AOÛT

16h Ouverture "Place du Festival"
17h Ouverture du salon
18h Ouverture du festibar
19h Dégustation de porc rôti (entre 19 et 21h)
Epluchette de bié d'Inde
20h15 **La course aux cochons graissés**
6-12 ans: \$2.00 — 12 ans et +: \$6.00
(Si pluie abondante, remis au dimanche 4 août à 14h)
23h Bavaroise sous la grande tente

DIMANCHE 4 AOÛT

11h Rallye à moto \$20/moto (soupon compris)
(inscription dans l'avant-midi)
Approuvé par F.M.T.Q.
Ouverture "Place du Festival"
13h **Tire de tracteurs modifiés — \$5.00**
Ouverture salon et festibar

LUNDI 5 AOÛT

10h **Journée de l'enfant — Entrée gratuite**
(Magicien, clowns, parade en bicyclette)
20h30 Soirée films populaires — \$2.00

MARDI 6 AOÛT

13h **Journée de l'âge d'or — \$3.00/journée**
(Tournis variés, spectacle folklorique, danse avec orchestre)
19h Ouverture "Place du Festival"
20h15 **Théâtre amateur — \$4.00**
"LA VENUS D'EMILIO"
Comédiens: Guy Houle, Martin Vouligny, Michèle V. Fontaine

MERCREDI 7 AOÛT

19h Ouverture "Place du Festival"
20h15 **Spectacle de mode — \$5.00**
Artiste invité: Serge Laprade
20h30 Soirée chasse et pêche au salon (Animateurs invités)
22h Chansonnier au salon

JEUDI 8 AOÛT

19h Ouverture "Place du Festival"
20h15 **Soirée cabaret — 6 ans et +: Gratuit**
Jérôme Lemay, animateur
Gue-Ding Gue-Dong, monologues et sketches, \$4.00
20h30 Ouverture du salon et du festibar

ACTIVITÉS PERMANENTES

Saloon:

- French cancan
- Chansonniers

Festibar

Terrasse extérieure

Ecran géant

sous le chapiteau principal (pour les soirées Vidéo-Star)



André-Philippe Gagnon
en spectacle le vendredi 2 août, à 20h15.



La course aux cochons graissés.
le samedi 3 août à 20 h 15.

L'auberge de jeunesse du Pin solitaire

Un maillon d'un réseau mondial

par Pierre-Yves Morin
SHERBROOKE — Il existe près de 500 auberges de jeunesse réparties sur les cinq continents. Il s'agit du plus grand réseau d'hébergement au monde, plus grand encore que les Club Med, Holiday Inn et Hilton réunis. L'auberge du Pin Solitaire, située boulevard Queen, à Sherbrooke, fait partie de cet impressionnant réseau.

La clientèle de l'auberge se compose surtout de jeunes dont l'âge varie entre 18 et 30 ans. "Il y a beaucoup de jeunes. Mais, de plus en plus, nous accueillons des petites familles, un couple avec un ou deux enfants en bas âge et même des couples plus âgés. L'aménagement de chambres plutôt que de dortoirs répond mieux à leurs besoins. Il y a beaucoup de cyclo-touristes et environ 30 pour cent des visiteurs viennent d'outre-mer", indique Suzanne Lafontaine, directrice de l'auberge qui ajoute que, sans trop vouloir prêcher pour sa paroisse,

même à l'auberge", indique la directrice.

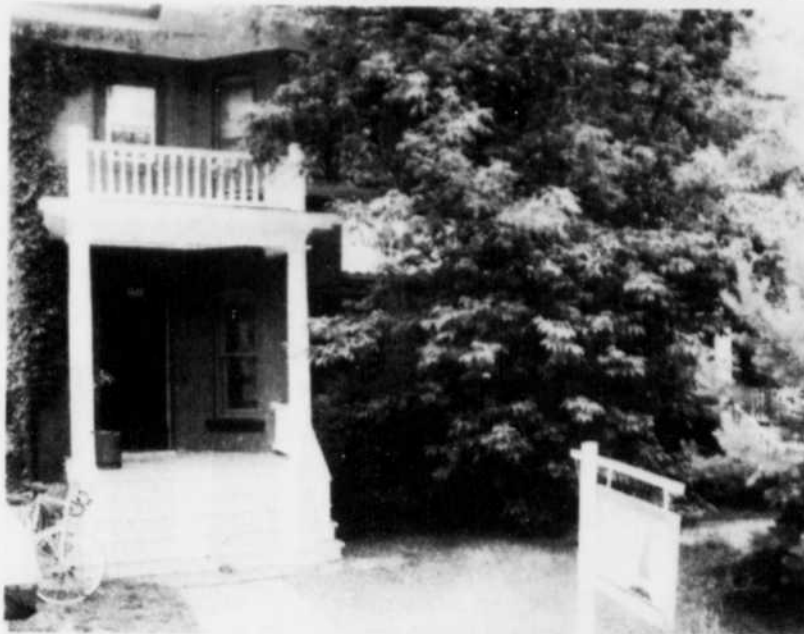
L'Auberge du pin solitaire existe depuis 1976. Un pin grandit tranquillement sur le parterre de l'auberge. Est-ce la raison du nom de l'auberge? "Non, pas exactement. Voici plutôt la vraie histoire. À l'origine, les fondateurs du projet croyaient pouvoir acheter un immeuble situé tout près de l'île du Pin Solitaire, sur la rivière St-François. Ils ont donc enregistré l'auberge sous ce nom. Mais l'achat ne s'est jamais réalisé et le nom est resté. Le pin pousse à cet endroit par coïncidence", explique la directrice.

Grâce à une bonne gestion et à des dépenses réduites au minimum, l'auberge de Sherbrooke parvient à s'auto-financer aux deux-tiers. L'autre tiers provient d'une subvention du ministère du Loisir, de la

Chasse et de la Pêche du Québec.

Outre l'hébergement, l'auberge offre plusieurs autres services aux voyageurs. "Il y a un service d'information touristique, une salle de billard, un téléviseur, des jeux de société, une cuisine, cinq réfrigérateurs pour la nourriture et, depuis trois ans, un service de location de bicyclette en collaboration avec Estrie-à-bicyclette. Ce dernier service est très populaire auprès de notre clientèle", poursuit Mme Lafontaine.

L'auberge de jeunesse de Sherbrooke se transforme l'hiver en une résidence pour étudiants. Les réservations sont prises à l'avance et l'auberge affiche complet tout l'hiver. Dès janvier, les employés préparent la saison estivale. À noter que le service d'information demeure en opération à l'année longue.



(Photo La Tribune par Jacques Corriveau)
L'auberge de jeunesse du Pin Solitaire, située boulevard Queen, reçoit des touristes pendant toute la période estivale.

LOCATION DE
VIDEOS ET DE
FILMS VIDEO

C. GRATTON, prop.



TÉLÉ-SON

124 WELLINGTON NORD — 566-8744

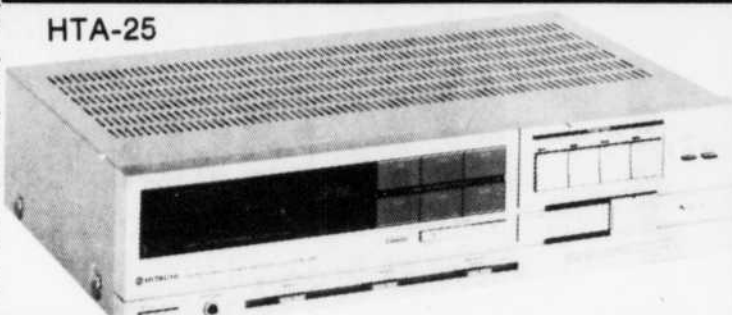
LA MEILLEURE
PLACE EN
VILLE

R. DION, prop.

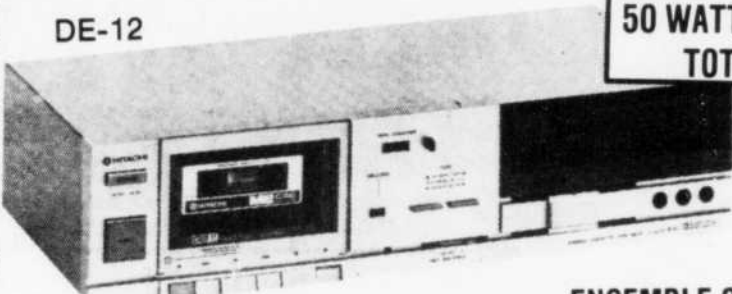


HITACHI <AUDIO>

HTA-25



DE-12



50 WATTS RMS
TOTAL

BAS PRIX TÉLÉ-SON

\$549⁹⁵

ENSEMBLE COMPLET

- récepteur Hitachi HTA-25
- 25+25 watts RMS
- digital, programmable
- cassette Hitachi De 12
- Dolby, rebobinage automatique
- table tournante Hitachi HT-1
- retour automatique
- haut-parleurs 3 voies

GARANTIE
5 ANS SANS FRAIS

HT-1



HITACHI <VIDÉO>

MODELE VT



MODELE VT-32

- 4 prog.-14 jours
- contrôle à distance
- garantie 24 mois
- club vidéo
- location de films gratuite

\$399⁹⁵

+ BONI SUR PLACE
VALEUR '25

NOUVEAU
BAS
PRIX
TELESON



HITACHI <PORTATIF>

Modèle TRK 7000



- AM-FM
- CASSETTE
- 4 HAUT-PARLEURS
- AC/DC

BAS
PRIX
TÉLÉ-SON

\$79⁹⁵

BONUS 10 CASSETTES HITACHI C60

Modèle
TRK 7251



- AM-FM
- CASSETTE
- 4 HAUT-PARLEURS
- AC/DC

BAS
PRIX
TÉLÉ-SON

\$149⁹⁵

Modèle
TRK 930



- AM-FM
- CASSETTE
- HAUT-PARLEURS 2 VOIES
- COMMANDES DE TONALITE
- COMPTEUR NUMERIQUE
- AC/DC

BAS
PRIX
TÉLÉ-SON

\$144⁹⁵

Modèle
TRK 9100



- AM-FM
- CASSETTE
- HAUT-PARLEURS DETACHABLES
- 4 VOIES
- AC/DC

BAS
PRIX
TÉLÉ-SON

\$264⁹⁵

TÉLÉ-SON

C'EST LA PLACE
SERVICE SUR PLACE

CLUB
VIDÉO

FINANCEMENT
SUR
PLACE



SYLVIE DAIGLE

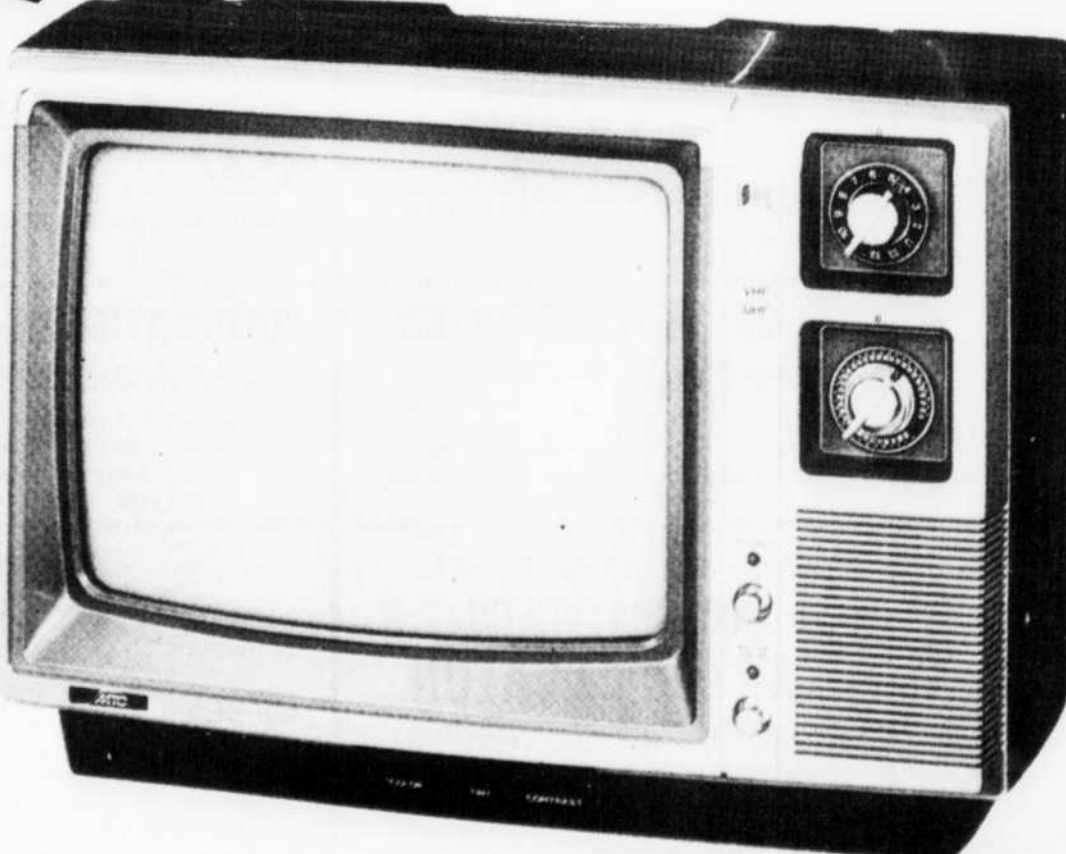
TÉLÉ-SON

DES GENS DE CHEZ NOUS

AUBAINE D'AOUT

TELECOULEUR

14 POUCES Marque connue



BAS
PRIX
TÉLÉ-SON

\$249⁹⁵

GARANTIE:
3 ans pièces et main-d'oeuvre

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES

Certaines photos peuvent différer
dans certains modèles.

140^e COOKSHIRE

BIENVENUE A LA EXPOSITION

LES 1, 2, 3, 4 AOÛT 1985

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

JEUDI, LE 1^{er} AOÛT
19h00 Ouverture officielle
19h30 BINGO

VENDREDI, LE 2 AOÛT
19h00 Spectacle de magie
19h30 Tire de poney
20h00 Concours d'amateurs
ORCHESTRE toute la soirée — Rambling Fever

SAMEDI, LE 3 AOÛT
10h00 - 16h00 — Journée des Enfants à la Foire
11h00 Spectacle de magie
13h00 Spectacle sur échasses avec
"Les Fantaisies de la Grandeur"
15h30 Parade des Champions et des Clubs de
Jeunes Eleveurs
18h00 Souper et activités spéciales pour les
maires et les conseillers de la MRC du
Haut St-François
20h00 Tire de 4x4
ORCHESTRE toute la soirée THE COUNTRY MEN

DIMANCHE, LE 4 AOÛT
9h00 Light Horse Show
11h00 Concours d'attelage de chevaux
13h30 Spectacle de magie
14h00 Parade des animaux et des machineries
agricoles
15h30 Concours d'obstacle avec attelage
de chevaux
16h30 Spectacle sur échasses avec "les
Fantaisies de la Grandeur"
19h00 Tire de chevaux (3200 lbs et moins
& 3200 lbs et plus)



HORAIRE DES JUGEMENTS

VENDREDI, LE 2 AOÛT

10h00 Miel et Erable - Fruits cultivés, Grains et
Légumes - Fleurs - Légumes et Fruits en
conserves - Cuisine - Ouvrages de fantaisie
- Département des Enfants et des
Hommes
11h00 Bovins Holstein
13h00 Jeunes Eleveurs (expertise) — Volaille
14h00 Chevaux légers (expertise au licou)
18h30 Chevaux légers (classes costumées et
d'obstacles)

SAMEDI, LE 3 AOÛT

9h00 Jeunes Eleveurs (jugement et présentation)
10h00 Bovins Ayrshire — Bovins de boucherie —
Hereford, Shorthorn, Simmental — Che-
vaux lourds — Clydesdales, Percherons,
Belges, Canadiens et Chevaux croisés
11h00 Chevaux légers
Avant midi — Sherbrooke et Island Brook Club
4H — Classe de présentation

DIMANCHE, LE 4 AOÛT

9h00 SUNDAY HORSE SHOW
11h00 Concours d'attelage de chevaux

NOUVEAU!

- ★ SPECTACLE GRATUIT devant la grande estrade
- ★ TIRE DE "4 x 4"
- ★ LES FANTAISIES DE LA GRANDEUR
- ★ JEUX FORAINS DE RETOUR

**Excavation
et terrassement**
A. CASTONGUAY
INC.
Excavation —
Amélioration des fermes
Rue Albert-Cookshire

**DOMAINE
CHEZ ALBERT**
Pêche en étang, truite mouchetée
et arc-en-ciel
Pique-nique — Camping sauvage
Vente en gros pour
ensemencement lac artificiel
Prendre Route 112 pour 7 km et
ensuite suivre les indications pour 4 km
875-3712

Meilleurs vœux de succès aux exposants!
ASSURANCE
LIONEL H. POPE INC.
Roma Croteau — 875-5121
Assurances générales
400 sud, rue Craig - Cookshire - Tél. 875-3784

Bienvenue aux participants de l'Exposition
de Cookshire!
MEUNERIE SAWYERVILLE INC.
Manufacture de moulées Roger Bolduc, prés.
Graines de semence Yves Bolduc, vice-prés.
Fertilisant Nutrite Gilles Charpentier, sec.-trés.
SHURGAIN
SAWYERVILLE, QUE. — 889-2206

**CORPORATION DU VILLAGE DE
SAWYERVILLE**
• Maire: Patrice Dodier
CONSEILLERS: Michel Côté, Jack R. Garneau,
Carlyle McBurney, Diane Donato, Jean-Marc
Tardif, Dr. Curtis Lowry.
Sec.-trés.: Lise Houle

Bon succès à tous les exposants!
MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE
Maire: Réginald Loignon
Conseillers: Martial Tétrault, Jean-Claude
Richard, Carmen Pinsonnault, Jules Lamontagne,
Bertrand Côté, Jean-Marc Martineau.
Sec.-trés.: Jacqueline Lamontagne

**AXEP AUBAINES
CHEZ MARCEL**
Géré par Marcel Dodier inc.
Ferreterie — Lingerie — Epicerie
Boucherie licenciée
St-Isidore, comté Compton.
ABATTOIR DODIER INC. Tél.: 658-3659

Le petit géant
de l'automobile
**COOKSHIRE
AUTO**
(1979) LTÉE



Représentants:
Jean-Pierre Dupuis,
Rosaire Delisle
Dépositaire:
Pontiac, Buick,
GMC
(819) 875-3346
505, Principale,
Cookshire

LAFAILLE & FILS LTÉE
ENCAN A COMMISSION
— Achat et vente de vaches laitières et porcelets — Paiements faciles
— Encans à Sawyerville tous les lundis à 2h30 p.m.
— Les encans à Coaticook ont lieu tous les mardis à 2h30 p.m.
Tél.: bureau: 849-3606 — Encan 849-4321
Chemin Compton, Route 22, Coaticook, Qué.
Sawyerville, 875-3577

**MUNICIPALITÉ DE
COMPTON STATION**
Marc Bergeron, maire
Conseillers: Conrad Fecteau, Clément Lessard,
Renald Rodrigue, pro-maire, Jacques Ferland,
Louis-Marie Bolduc, Jacques Hivert
Sec.-trés.: R. Remillard

MUNICIPALITÉ DE DITTON
MAIRE: Bernard Gobeil
CONSEILLERS:
Donald Ruel, Jean-Pierre Eirmans, André Blais,
François Dion, Ubald Désautel, Michel Lareau.
Sec.-trés.: Robert Jetté

**CORPORATION MUNICIPALE DE
WEEDON CENTRE**
Maire: GASTON DUMAS
Conseillers: Daniel Groleau, Hélène Hallée,
Pierre Martin, René Boisvert, Jean-Marc Leroux,
Clément Lavallière.
Sec.-trés.: Robert Tardif, Sec.-adjoint: Chantal Filion

Nos meilleurs vœux!
Cookshire Tex
Manufacture de laine
Roger Beaudoin, prés.
390, rue Principale, C.P. 70, Cookshire, Québec
Tél.: 875-3338

CORPORATION DE LINGWICK
MAIRE: ISIDORE GRENIER
CONSEILLERS: Evariste Gagné, Léo Corriveau,
Doris Bouffard, Fernand Gilbert, Noël Bouffard,
Marcel Guillemette.
Sec.-trés.: Laurent Rousseau

Les Industries Loisirs **BONAIR LTÉE**
Manufacturier de
véhicules récréatifs
Bonair
755, rue POPE, COOKSHIRE, QUE.
C.P. 340 TEL.: (819) 875-3351

RESTAURANT L.T.S.
Thérèse Soucy-Fauteux, prop.
Licence complète
Spécialités: mets canadiens, pizzas
Ouvert de 6h a.m. à 1h a.m. et samedi de 7h a.m. à 3h a.m.
Route 108, Birchton — Tél.: 875-5100

Meilleurs vœux de succès
Réal Rancourt
Député de Saint-François
et vice-président de
l'Assemblée nationale.
Edifice Pamphile-Le May
Bureau 115 Québec (Québec)
G1A 1A5 (418) 643-2750
1955, rue Belvédère Sud
Bureau 201, Sherbrooke (Québec)
J1H 5Y3 (819) 565-9988

**CORPORATION MUNICIPALE DE
ST-ISIDORE**
MAIRE: J.-MARC DOYON
CONSEILLERS: Daniel Marchand, Denis Lemire, Denis
Lafond, Jean-Guy Roy, Jean-Guy Blouin, Fernand Bégin
Sec.-trés.: Léopold Perron.
Sec.-adjoint: Bernadette Perron

ART et ROSS BENNETT
encanteurs bilingues
Pour toutes sortes d'encans.
Grange d'encan pour antiquités
et ménages à Sawyerville
889-2272 889-2840

**CORPORATION MUNICIPALE DE
ST-MALO**
MAIRE: LUC LEVESQUE
CONSEILLERS: Roger Pelletier, pro-maire,
Vincent Tremblay, Alain Fontaine, Fernand
Fauteux, Claudette A. Gagnier, Gérard Roy.
Sec.-trés.: J. Paul Roy

**LES
EXCAVATIONS
PREVOST**

Transport
sable
et gravier
Pose aqueduc,
excavation

888-2222
888-2673

LA PATRIE, JOB 1Y0

Meilleurs succès aux organisateurs!
**CORPORATION DU
CANTON de EATON**
Maire: BERTRAND LANDRY
CONSEILLERS:
J.-M. Beaudoin, A. Simard, Réal Boisvert,
Melvin Harvey, Jean-Denis Blanchette,
Robert Richardson; sec.-trés.: Jean Hivert

**PRODUITS CELLULAIRES
WATERVILLE LTÉE**
Manufacturiers de
• MOUSSE DE LATEX
• CAOUTCHOUC EPONGE
WATERVILLE Tél.: 837-2421

CONSTRUCTION A. BOISVERT INC.
Entrepreneur général
• Travaux routiers • Travaux municipaux
• Excavation générale • Sable, gravier, terre
Fernand Boisvert, prés. Alain Boisvert, sec.
325, Ave Pope, Cookshire, Qué., 875-3721

**DONAT
CHAPDELAIN INC.**
• MARCHAND DE GRAINS
• MATERIAUX DE CONSTRUCTION
• RATION BALANCÉE SHUR-GAIN
Tél.: 875-3321 COOKSHIRE

Nouvelle administration!
**CENTRE DE
RENOVATION ROULEAU**
(1984) INC.
**Le Reno
vateur**
Viateur (Vic) Rouleau, prop.
Matériaux de construction
• Décoration intérieure
• Quincaillerie
45, rue Craig, Cookshire, Qué. (819) 875-3333

La Corporation de la
VILLE DE COOKSHIRE
vous souhaite la plus cordiale des bienvenues
MAIRE: GUY VEILLEUX
Lucien Talbot, conseiller I Donald MacMillan, conseiller IV
Lucette Migneault, conseiller II Gilles St-Laurent, conseiller V
Paul Beauchemin, conseiller III Gaston Roy, conseiller VI
Sec.-trés.: André Croisetière Sec.-adjoint: Céline Roy
Claude Larivière, contremaître; Benoît Busque, chef pompier

**Centre Electronique
de Cookshire inc.**
10, Bibeau, Cookshire, C.P. 133.
Tél.: 875-3810
Votre centre électronique de la région
Dépositaire: Radio Shack, GTE
Sylvania, Toshiba, Hitachi
— Spécialiste en électronique

Avec nos compliments
GenPak
GENPAK CANADA
Division de Groupe Hamelin Inc.
345, Bibeau, Cookshire, Qc, J0G 1M0
(819) 875-3355
TELEX: 05-836189 120322

L'investissement de Domtar à Windsor

Des retombées jusqu'à Sherbrooke



Me Gaston Leblanc

par Michel Morin
WINDSOR — Autant, sinon plus que Windsor, Sherbrooke profite d'ores et déjà des retombées de l'investissement de 1,2 milliard \$ que la société Domtar fait dans sa nouvelle usine de Windsor.

Et ces retombées se font surtout sentir, pour l'instant du moins, dans le secteur immobilier où plus d'une vingtaine de nouvelles maisons ont trouvé preneur depuis que ce projet d'investissement a été officiellement annoncé.

Les nouveaux investisseurs sont, en partie, des professionnels délégués à Windsor par la société Domtar pour superviser ou bien exécuter les travaux de construction de la nouvelle usine.

Ingénieurs, contremaîtres, spécialistes sont autant de personnes qui ont acheté de nouvelles résidences à Sherbrooke.

Comment expliquer cet état de fait?

Premièrement parce que Windsor n'offre pas le même potentiel que la Ville-Reine des Cantons de l'Est. Que ce soit du côté de l'éducation, des services, des loisirs et encore dans le secteur commercial, Sherbrooke parvient, et c'est compréhensible, à damer le pion à la ville du papier.

"Il y a aussi le fait que les gens savent qu'en achetant une nouvelle résidence à Sherbrooke ils parviendront à la vendre plus facilement quand leur séjour à Windsor sera terminé", d'expliquer M. Paul

Proulx, agent d'immeuble à Windsor.

Chambres et logements

De leur côté, les travailleurs spécialisés dans les différents corps de métier semblent opter davantage pour le simple logement ou la chambre.

Nombreux sont les propriétaires de maison qui ont transformé leur sous-sol en chambres qui, elles, sont louées, sans grande difficulté, aux nouveaux-venus qui participent à une phase précise de la construction de la papeterie.

"Contrairement à Sherbrooke, Windsor ne peut offrir autant de maisons en vente. C'est pourquoi les simples appartements et les chambres sont très en demande. Et

ceux qui décident de transformer une partie de leur maison en chambres parviennent à louer facilement", d'ajouter M. Proulx.

Même si l'arrivée des travailleurs a commencé à se faire sentir, ce n'est toutefois que dans les prochains mois et au printemps prochain que la majorité des travailleurs arriveront à Windsor.

En ce qui a trait aux transactions immobilières effectuées à Windsor, l'agent d'immeuble a remarqué qu'elles s'effectuaient en grande partie entre résidents de cette ville.

"Peu de gens de l'extérieur ont acheté des maisons à Windsor. Mais les retombées économiques sont surtout remarquées dans les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie. Ça commence à bouger chez nous", de maintenir M. Proulx.

Confiance accrue

L'annonce du projet a par-dessus tout redonné confiance en l'avenir pour les contribuables de Windsor.

"Les gens ont maintenant une plus grande confiance pour investir. Si les gens de Windsor s'étaient préparés un peu plus, peut-être que les retombées auraient été plus grandes. Mais il importe d'en profiter au maximum et je pense bien que Windsor aura sa large part du gâteau", de dire pour sa part Me Gaston Leblanc, notaire.

Au dire de Me Leblanc, ces importantes retombées pourraient se faire sentir pendant encore deux ou trois ans.

"Les gens qui viennent à Windsor sont capables d'acheter, mais le

problème est qu'il n'y a pas beaucoup de maisons à vendre", ajoute le notaire. "La demande est beaucoup plus forte que l'offre et ça va sûrement se poursuivre encore quelques années. Mais il nous faut tirer le plus possible de cette mine



Paul Proulx

d'or parce que les générations à venir vont aussi en bénéficier."

De toute évidence, le projet de Domtar saura apporter de l'eau au moulin pour toute la région. La construction ne fait que débiter que déjà les répercussions se font sentir. Et cette tendance devrait se poursuivre, pour ne pas dire s'accroître, lors des quatre prochaines années.

Motel de 24 unités pour la main-d'oeuvre

WINDSOR (MM) — "Si j'ai fait cet inves-

tissement, c'est en prévision de l'arrivée des travailleurs dont Domtar aura besoin. Même

si l'ouverture ne se fera que dans deux se-

maines, déjà plusieurs unités ont été réservées."

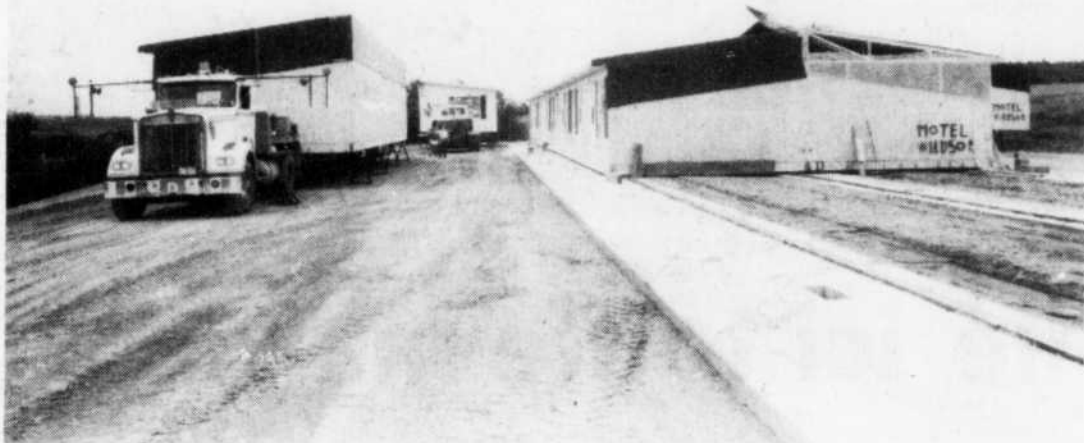
Propriétaire du Bar 55, M. Gerald Pellissier a ainsi expliqué les raisons qui l'ont motivé à investir quelque 450,000 \$ pour l'achat d'un motel comprenant 24 unités.

Selon le propriétaire, il fallait se préparer à accueillir les nombreux employés qui arrivent à Windsor dans le cadre de la construction de la nouvelle usine de la société Domtar.

"A Windsor et dans les municipalités des alentours, il n'y a pas beaucoup d'hébergement. Quand j'ai su que la construction de la nouvelle usine débuterait, je n'ai pas hésité et j'ai entrepris les démarches pour acheter ces unités de motel", d'ajouter M. Pellissier.

Malgré le fait que l'ouverture du motel Le Chantilly, nom que portera le complexe, ne soit pas encore faite, le propriétaire de l'établissement a déjà rencontré des travailleurs qui lui ont manifesté le désir de s'installer à cet endroit.

"Les gars viennent



(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

C'est en prévision de l'arrivée des travailleurs dont Domtar aura besoin que le propriétaire a investi dans ce motel.

Mai, un mois de vaches grasses pour les agents d'immeuble

par Lise Ouellette

SHERBROOKE — Comparativement au mois de mai 1984, celui de cette année a apporté une vraie manne aux agents d'immeuble.

Alors que seulement 40 ventes de maisons existantes avaient eu lieu en 1984, voici qu'en 1985, pas moins de 59 transactions ont été conclues, pour une augmentation de 47,5 pour cent.

Quant à la valeur des transactions, elle a grimpé de 1,839,500 \$ à 2,844,100 \$, soit une hausse de 54,6 pour cent.

En juin toutefois, la comparaison entre les deux années d'affiche pas de résultats aussi spectaculaires: 53 ventes en 1984 contre 54 en 1985. Même qu'au chapitre de la valeur des transactions, celle de juin 1985 est légèrement inférieure à celle de l'année précédente: 2,463,300 \$ comparativement à 2,465,000 \$.

C'est que le prix moyen des maisons vendues a subi une chute, passant de 46,509 \$ à 45,615 \$, si l'on en juge par les chiffres fournis

par l'Association de l'immeuble du Québec et la Chambre d'immeuble de l'Estrie.

Entre le début de l'année et la fin de juin, il s'est vendu en Estrie quelque 236 maisons, soit une hausse de 3,5 pour cent sur les 228 transactions couvrant la même période en 1984.

La valeur de ces ventes a totalisé 10,891,351 \$ cette année et 10,076,900 \$ de janvier à juin 1984. L'augmentation atteint donc 8 pour cent.

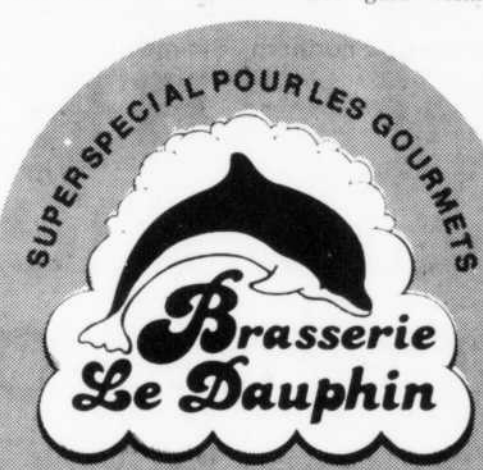
Les variations du marché estrien de l'immeuble se comparent, en pourcentage du moins, à celles du Centre du Québec (3,7 pour cent) et de l'Outaouais (3,9 pour cent). Ailleurs, ces variations affichent des hausses de 32,1 pour cent dans le Bas-St-Laurent, 218,5 pour cent dans Lanaudière, 18,8 pour cent dans les Laurentides,

29,5 pour cent à Montréal, 18,2 pour cent à Québec et 1,2 pour cent au Saguenay-Lac-St-Jean. Seule la Mauricie signale une diminution de 0,2 pour cent.

En chiffres absolus, voici quel est le nombre de transactions réalisées dans chacune des régions du Québec durant le premier semestre de 85 (premier chiffre) et celui de 84 (deuxième chiffre): Bas-St-Laurent 74 - 56, Centre du Québec 169 - 163, Estrie 236 - 228, Lanaudière 86 - 27, Laurentides 120 - 101, Mauricie 411 - 412, Montréal 11,449 - 8,842, Outaouais 809 - 779, Québec 1,958 - 1,656, Saguenay-Lac-St-Jean 169 - 167.

La valeur de ces transactions se chiffre ainsi: Bas-St-Laurent 3,283,121 \$ - 2,506,650 \$, Centre du Québec 7,550,950 \$ - 5,913,200 \$, Estrie 10,891,351 \$ - 10,076,900 \$, Lanaudière 3,767,580 \$ - 1,031,300 \$, Laurentides 6,864,600 \$ - 5,315,700 \$, Mauricie

19,280,050 \$ - 18,998,257 \$, Montréal 831,161,754 \$ - 593,060,203 \$, Outaouais 53,626,202 \$ - 43,583,605 \$, Québec 108,971,811 \$ - 89,380,830 \$, et Saguenay-Lac-St-Jean 8,480,300 \$ - 8,616,207 \$.



SPECIAL D'AOUT
Entrée Champignons marinés 1.95
Plat principal Rosbif au jus 6.95
Crevettes sautées à l'ail 6.95
Brochette de filet mignon 8.95
Crabe d'Alaska 10.95
service du lundi au samedi

Du lundi au mercredi soir seulement
FONDUE CHINOISE 6.95
(à volonté)

Venez déguster votre boisson exotique ou café flambé favori au nouveau
FLIPPER
835 Conseil, Sherbrooke Réservations: 565-0911

VENTE SPECTACULAIRE

DE PNEUS RADIAUX

VENTE DE PNEUS RADIAUX À BANDE BLANCHE

VIVA/VIVA II **45.95**

45.95 56.95 63.95 65.95
67.95 72.95 77.95 79.95

VENTE DE PNEUS RADIAUX CÉMENTÉS D'ACIER POUR VOITURES IMPORTÉES ET NORD-AMÉRICAINES

GRAND PRIX 'S' **54.95**

55.95 73.95
60.95 75.95
65.95 77.95
67.95 POSE COMPRISE

VENTE DE PNEUS CÉMENTÉS

POLYGLAS, BANDE BLANCHE **35.95**

40.95 45.95 47.95 53.95 56.95

VENTE DE PNEUS CÉMENTÉS

TIEMPO **49.95**

67.95 72.95
74.95 79.95
83.95 87.95
89.95 94.95

HUILE, FILTRE ET LUBRIFICATION

13.95

La plupart des véhicules. Comprend jusqu'à 5 litres d'huile Quaker State 10W30, filtre à huile neuf et lubrification du châssis. Huile et filtre diesel peuvent entraîner un supplément.

ALIGNEMENT DES ROUES

13.95

La plupart des véhicules. Réglage du cambrage, de la chasse et de la convergence. Vérification des systèmes de suspension et de direction. Pièces et entretiens additionnels en sus, si nécessaires.

CENTRES GO GOODYEAR

MÉCANICIEN EN DEVOIR LE SAMEDI

2025 OUEST, RUE KING, SHERBROOKE, 569-9288

Raymond Toulouse, gérant

Sher-carte PLUS QU'UNE CARTE

LA CARTE EN ILLUSTRATION DE LA VILLE DE SHERBROOKE!

En vente dans tous les supermarchés GAUDETTE Bureau du tourisme et dépanneurs participants

Merci à PUBLIBUS et à la CMTS

\$2.75

Les inondations à Eastman: aucune solution en vue

EASTMAN (YR) — Le maire d'Eastman, M. Edouard Bourbonnais, a déclaré, hier, au cours d'un entretien, que la recherche d'autres moyens d'empêcher les débordements de la rivière Missisquoi, dans la partie nord du village, n'a rien donné de tangible.

Le ministère de l'Environnement du Québec avait suggéré de creuser un fossé sur le terrain d'un rési-

dant, situé près de la digue, comme moyen de parer aux débordements du cours d'eau, mais la municipalité n'a pas réussi à obtenir l'accord de ce propriétaire, qui se trouve présentement en Floride.

"Ce projet doit donc être mis de côté, du moins pour le moment, et il nous apparaît que c'est la seule solution qui puisse être envisagée", d'ajouter le maire.

Epidémie de vols à Magog

MAGOG (GP) — Il semble que les criminels de tout poil soient revenus de vacances car le poste de police municipal a été tenu fort occupé jeudi.

Le tout a commencé par le vol d'une camionnette flambant neuve aux environs de minuit, rue Principale. Le véhicule de couleur brune est décoré de bandes dorées sur les flancs et les policiers poursuivent leur enquête sur ce vol. Plus tard, trois adolescents ont été pris sur le fait alors qu'ils tentaient d'entrer par effraction dans les lo-

caux de la Commission scolaire de Magog.

Enfin, le poste de police commençait à recevoir des plaintes en milieu d'après-midi concernant des vols de remises. Trois personnes avaient déjà signalé le vol de tondeuses et de chaînes de patineries dans le secteur de la 18e avenue; la découverte de ces infractions augmente généralement au fur et à mesure que les propriétaires rentrent du travail et constatent la disparition de leurs biens.

Pendant un moment, on a craint une conflagration

Garage rasé par le feu à Plessisville

par Maurice Cloutier

PLESSISVILLE — Plusieurs résidents du centre-ville de Plessisville ont vécu des moments de grande angoisse, hier avant-midi, alors qu'un violent incendie menaçait de s'étendre jusqu'à leur demeure.

Le feu qui s'est déclaré dans le garage d'équipements agricoles de M. Claude Pinette, rue St-Louis, au centre-ville de Plessisville, vers 10 h. 45, a rapidement pris des proportions alarmantes.

Le directeur du service de protection contre les incendies, M. Roméo Pelletier, a été le premier pompier arrivé sur les lieux. «A mon arrivée, le feu était déjà à la grandeur de la bâtisse. Ça sortait par les fenêtres partout. Ça pétait là-dedans!»

L'élément destructeur s'en donnait à cœur joie dans cette bâtisse de bois, de 115 pieds de longueur par 40 pieds de largeur, vieille de près de cinquante ans et isolée avec du bran de scie.

«Il n'y avait absolument rien à faire pour la bâtisse. Il fallait lutter afin que ça reste dedans», a mentionné M. Pelletier, en indiquant que dix sorties d'eau d'un pouce et demi et deux autres de deux pouces et demi ont été utilisées. «S'il avait venté, ça n'aurait pas été beau à voir», a poursuivi le chef des pompiers.

La chaleur était si intense à un certain moment que les curieux devaient rester à plusieurs centaines de pieds du garage. La chaleur a

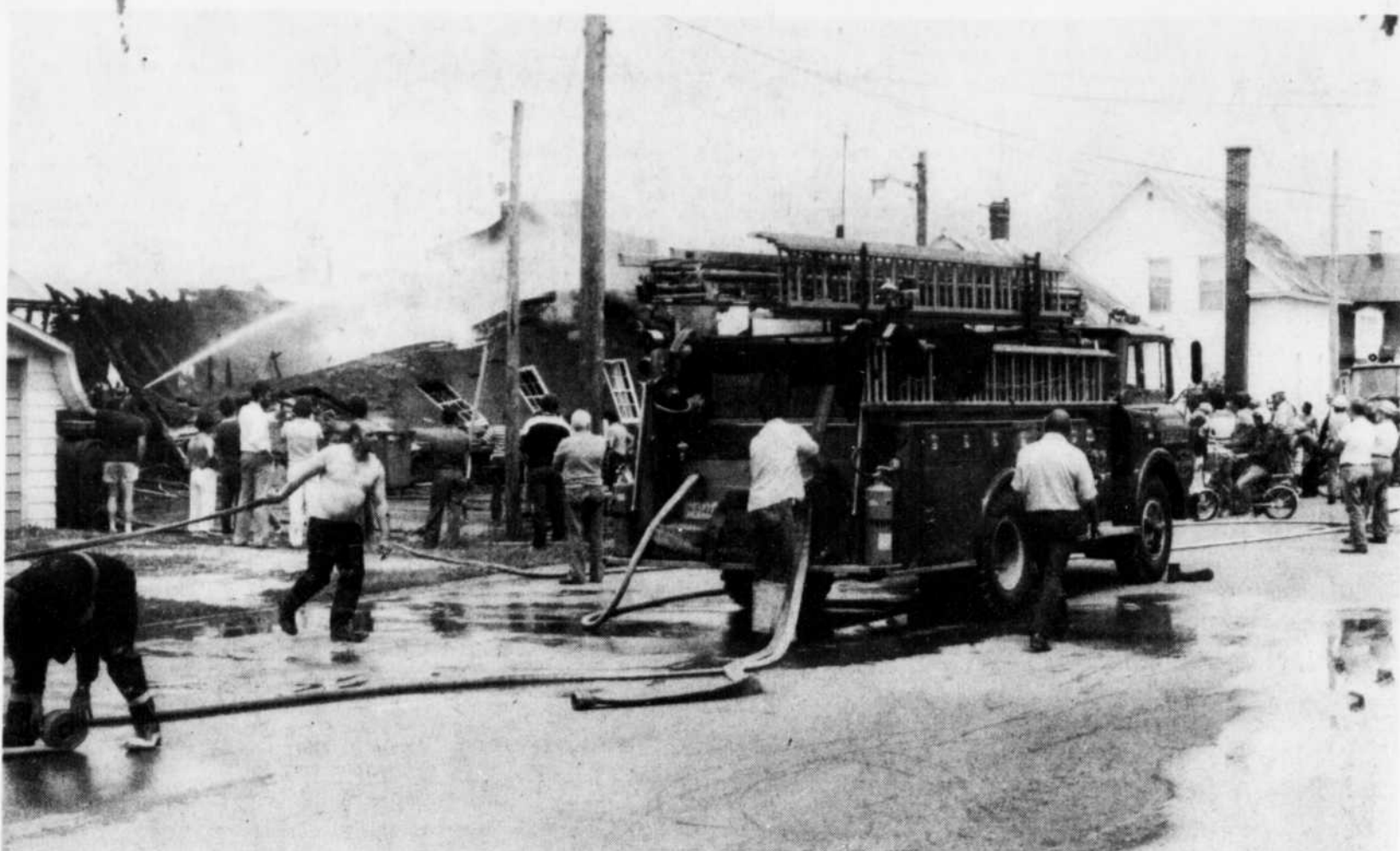
fait gondoler le revêtement extérieur de certaines résidences et fait fondre le feu rouge sur le toit du camion-pompe.

Les flammes ont aussi gagné quelques remises, installées à quelques pieds du garage, sans toutefois causer de dommages irréparables. Le directeur des pompiers, en faisant le tour du quadrilatère, peu après midi, affichait un large sourire de satisfaction.

Le feu était alors éteint. Selon lui, les 17 sapeurs du service et les bénévoles qui leur ont prêté main-forte ont fait un travail exceptionnel dans les circonstances.

Le garage, évalué à plus de 40 000\$, a été complètement détruit. En outre, des outils et des équipements agricoles, dont deux tracteurs, ont été brûlés. Les pertes de M. Pinette pourraient facilement dépasser les 150 000 \$ tandis que des dommages évalués à quelques dizaines de milliers de dollars ont été constatés aux alentours. Quelques travailleurs perdent leur emploi.

Incapable de préciser la cause de l'incendie, hier midi, le directeur Pelletier était toutefois d'avis que ce feu est d'origine accidentelle.



En un peu plus d'une heure, la vieille bâtisse de bois a été réduite en cendres. (Photo La Tribune par Maurice Cloutier)

«J'ai travaillé ici toute ma vie...»

— Claude Pinette

PLESSISVILLE (MC) — «J'ai travaillé ici toute ma vie», a lancé le propriétaire du garage, M. Claude Pinette, d'une voix faible, tout en fixant les décombres.

Calme, il paraissait bouleversé intérieurement par le malheur qui venait de le frapper. Il avait travaillé au lancement du commerce avec son père, avant de prendre la relève.

Après avoir indiqué qu'il ne sa-

vait pas pour le moment s'il reconstruira un garage, cet homme dans la cinquantaine a simplement mentionné qu'il n'avait pas le goût de parler ou plutôt de répondre aux questions d'un journaliste.

Installée sur la galerie d'un voisin, la mère de M. Pinette regardait elle aussi la scène, en s'inquiétant pour l'avenir de son fils. «Il n'est pas facile de recommencer à son âge», a-t-elle mentionné.

Cependant, elle était heureuse de voir que sa maison, sise à quelques pieds du garage a été sauvée des flammes. «Il y a tant de souvenirs que je ne voulais pas perdre dans cette maison.»

Les curieux y allaient de leurs commentaires pendant que les sapeurs ramassaient tranquillement leurs équipements. Plusieurs n'avaient que des bons mots pour le travail des pompiers.

Mais il n'était pas rare d'entendre quelqu'un dire que plusieurs résidences du centre-ville auraient été détruites, si le vent avait été de la partie.

Un passant, arrivant de Laurierville, a mentionné qu'il voyait de cette localité, à une vingtaine de kilomètres de Plessisville, un énorme champignon noir dans le ciel.



(Photo La Tribune par Gérard Prince)

Mme Germaine Bergeron mime les gestes par lesquels elle a mis un bandit en fuite dans son établissement du boulevard St-Joseph.

Avec ses mains nues

Elle chasse un voleur armé d'un couteau

DRUMMONDVILLE (GP) — Une marchande de Drummondville, Mme Germaine Bergeron, âgée de 60 ans, a accompli tout un exploit en mettant en fuite, à mains nues, un bandit qui tentait de lui voler, à la pointe du couteau, le contenu de son tiroir-caisse.

Les incidents se sont produits en fin d'après-midi mardi mais ont été rendus publics hier seulement.

Mme Bergeron, propriétaire de Bergeron Bicycles et Sport, au 2395, boulevard St-Joseph, était seule dans son établissement, quand un jeune homme d'une vingtaine d'années est arrivé à bicyclette par l'arrière de l'immeuble et lui a demandé à boire de l'eau. Elle lui a indiqué la direction de la salle de toilette, l'a entendu boire de l'eau. L'individu en est sorti en brandissant un couteau et en lui demandant l'argent de la caisse.

«Non, mon argent, tu ne l'auras pas», lui répond Mme Bergeron. Et elle se met à pousser l'individu pour l'éloigner de la caisse. Le jeune voleur revient à la charge, contourne la dame et tente d'ouvrir lui-même la caisse. Mme Bergeron intervient, le pousse à nouveau vers la sortie. Le jeune homme tente encore d'ouvrir la caisse, sans succès, toujours en brandissant son couteau. La femme lui dit qu'elle attend de la visite, qu'elle va appeler la police. Le jeune homme prend finalement la fuite par la porte avant du commerce. Mme Bergeron n'hésite pas un instant: elle sort par

l'arrière, prend la bicyclette du jeune homme et la cache dans l'établissement. En même temps, elle crie à une voisine d'appeler la police.

Quelques minutes plus tard, le lieutenant Pierre Vincent, de la Sûreté municipale, arrête un individu, rue Lafontaine, et, après les formalités d'identification, déposait une plainte contre lui. Le suspect, Bertrand Lambert, âgé d'une vingtaine d'années, a comparu hier midi sous une accusation de vol qualifié au palais de justice de Drummondville et reste détenu jusqu'à lundi, alors que se tiendra son enquête en cautionnement.

Lambert est également soupçonné de s'être évadé le 21 juillet de la prison commune de St-Hyacinthe où il purgeait une peine de détention de quatre mois pour vols par effraction. De plus, il est soupçonné d'avoir cambriolé récemment et cela, à deux reprises, le garage Fontaine situé à l'intersection des rues Lemire et Brébeuf dans Grantham-Ouest.

Quant à Mme Bergeron, qui tient commerce depuis 42 ans à Drummondville et dont c'était la première expérience de vol qualifié, que fera-t-elle la prochaine fois? «Je lui donnerai mon argent. Je n'avais qu'une cinquantaine de dollars dans la caisse et les assurances auraient tout remboursé. Tout en me félicitant de mon courage, les policiers m'ont demandé de ne plus risquer ma vie pour un peu d'argent.»

«Je trouve la Pony très fiable. Elle m'émerveille cette voiture-là!»



Pierrette Morin, de Laval, heureuse propriétaire d'une Hyundai Pony.

Pierrette Morin est très satisfaite de sa Hyundai Pony.

Voici quelques-uns de ses commentaires recueillis lors d'une entrevue.

«Je suis allée à Québec, au lac St-Jean, sur la Côte Nord, plusieurs fois, et je n'ai pas eu de problème avec ma Pony. Je la trouve de mon goût, confortable et son prix est très abordable. Je roule près de 20 000 km par année. Je voyage beaucoup à l'extérieur et je me sers aussi de ma Pony pour aller au travail, tous les jours, été comme hiver. Elle est équipée de quatre pneus radiaux Michelin, y compris la roue de secours. La Pony est fiable.»

Et ses performances?

«Je transporte plus de bagages

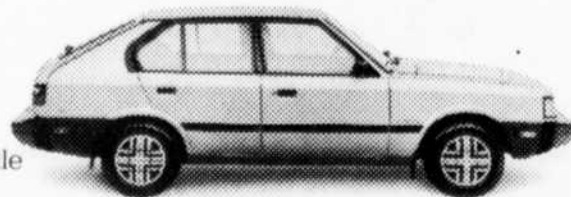
dans ma Pony que dans mon ancienne grosse voiture. Il y a beaucoup d'équipement standard inclus dans le prix. La Pony est stable, elle est facile à conduire et elle démarre très bien l'hiver, grâce à l'étrangleur manuel. Je trouve la finition très belle à l'intérieur. Tout est à la portée de la main. De plus, c'est une voiture très économique au point de vue consommation d'essence.»

Pourquoi la Hyundai Pony est-elle si populaire?

«Au début, quand j'ai eu ma Pony, je disais à mes compagnes

de travail d'aller visiter le concessionnaire Pony. Maintenant, c'est plein de Pony dans le stationnement!... Même qu'un jour je suis presque montée dans la Pony d'une autre personne, pensant que c'était la mienne. Moi, elle m'émerveille cette petite voiture-là.»

Passez vite l'essayer chez votre concessionnaire Hyundai... et découvrez pourquoi la Hyundai Pony jouit d'une réputation bien méritée.



MONTEZ EN PONY AUJOURD'HUI.

HYUNDAI

Blessés dans un état stable

ULVERTON (YR) — Un porte-parole du détachement de Richmond de la Sûreté du Québec rapportait hier qu'aucun changement majeur n'est intervenu dans l'état de santé de deux employés de la division du transport routier des Chemins de fer nationaux, qui ont subi des blessures graves, dans un capotage, mardi après-midi, sur la route 143, près d'Ulverton.

Les blessés sont M. Richard Na-

deau, 23 ans, de la rue Carignan, à Sorel, et M. Claude Desjardins, dont les policiers ne possèdent pas encore l'adresse, l'enquête n'étant pas terminée.

Après l'accident, le camion a pris feu, à la suite de l'explosion de deux bombes d'acétylène.

Les deux blessés, reposant à l'hôpital Ste-Croix, de Drummondville, sont hors de danger.

La Maison de l'Auto R.C. Inc.
4364, boul. Bourque
Sherbrooke (Rock Forest)
564-0777

Bouchard Automobiles
1325, boul. St-Joseph
Drummondville 477-0673